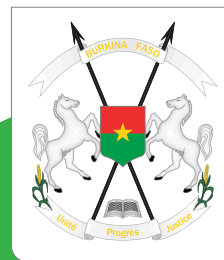


PRESIDENCE DU FASO



CAPES

Centre d'Analyse des Politiques Economiques et Sociales



BURKINA FASO
Unité - Progrès - Justice



ACTES DE LA CONFERENCE INTERNATIONALE SUR LA SOUVERAINETE POLITIQUE ET MONETAIRE DANS L'ESPACE CEDEAO : FAUT-IL POURSUIVRE LA TRANSITION DU FRANC CFA À L'ECO ?

OUAGADOUGOU 4 SEPTEMBRE 2023

Rue El Hadj Malick ZOROME, Avenue Pascal ZAGRE,
Immeuble R+2, côté Sud de l' ASCE - LC
et côté Ouest de la Grande Chancellerie
01 BP 1919 Ouagadougou 01 Burkina Faso
Tél. : +226 25 37 43 55 - E-mail : courrier@capes.bf

Septembre 2023

PRESIDENCE DU FASO

 **CAPES**
Centre d'Analyse des Politiques Economiques et Sociales



BURKINA FASO
Unité - Progrès- Justice



ACTES DE LA CONFERENCE INTERNATIONALE SUR
LA SOUVERAINETE POLITIQUE ET MONETAIRE
DANS L'ESPACE CEDEAO : FAUT-IL POURSUIVRE LA
TRANSITION DU FRANC CFA À L'ECO ?

OUAGADOUGOU 4 SEPTEMBRE 2023

Rue El Hadj Malick ZOROME, Avenue Pascal ZAGRE,
Immeuble R+2, côté Nord de l'ASCE
et côté Ouest de la Grande Chancellerie
01 BP 1919 Ouagadougou 01 Burkina Faso
Tél. : +226 25 37 43 55 - E-mail : courrier@capes.bf



La monnaie est un moyen d'échange, une unité de compte et une réserve de valeur. De façon générale, une monnaie se caractérise par la confiance qu'ont les utilisateurs de sa capacité à faciliter les échanges et du maintien de sa valeur. Historiquement, la monnaie est une prérogative de souveraineté nationale car elle existe par et pour la nation. Les défenseurs de la souveraineté soutiennent que la monnaie est un attribut fondamental de la nation qui ne saurait être transféré et que l'abandon de la souveraineté monétaire équivaut à un abandon de la souveraineté entière. L'affirmation de la souveraineté monétaire constitue l'un des éléments les plus puissants de la construction de l'unité nationale et de la souveraineté politique. Dans les économies modernes, la souveraineté monétaire peut se concevoir dans le cas d'un seul Etat, mais également dans le contexte d'un regroupement d'Etats dans un cadre communautaire à l'image de l'UEMOA.

La monnaie est utilisée comme instrument de politique économique à travers la politique monétaire dans une perspective de régulation de l'activité économique. La politique monétaire est l'action par laquelle l'autorité monétaire, en l'occurrence la banque centrale agit sur l'offre de monnaie dans le but de réaliser les objectifs de croissance économique, de stabilité des prix, de plein emploi et d'équilibre extérieur. Mais dans une situation de dominance monétaire (politique monétaire indépendante de la politique budgétaire), la stabilité des prix est l'objectif principal ou unique de la politique monétaire.

Les questions monétaires ont donc toujours été une préoccupation majeure dans la vie économique et sociale et soulèvent tant de passions et de débats. Un pays peut choisir d'avoir sa propre monnaie ou décider d'appartenir à une zone monétaire qui fait référence à un groupe de pays ou de régions qui partagent la même monnaie et ayant une politique monétaire commune. La zone

monétaire est censée faciliter les échanges commerciaux, les investissements, la stabilité économique et promouvoir l'intégration économique. Les pays de l'UEMOA ont ainsi décidé d'avoir une monnaie commune (le franc CFA) et de confier la conduite de la politique monétaire à la BCEAO (une institution supposée indépendante du pouvoir politique).

Cependant, plus de six décennies après, l'adoption de cette monnaie commune n'a pas boosté véritablement les performances économiques de ces pays, ni renforcé les échanges intracommunautaires. Le franc CFA est plutôt vu comme un facteur d'inertie de ces économies et la politique monétaire de la BCEAO est d'une pertinence discutable au regard du besoin d'une croissance forte pour une réduction substantielle de la pauvreté dans les pays de l'UEMOA. Face à ces critiques, il a été envisagé la création d'une nouvelle monnaie à l'échelle de la CEDEAO

(l'ECO), un espace économique plus large et porteur de développement pour les pays membres. Mais le lancement effectif de cette nouvelle monnaie planifié pour 2020 n'est toujours pas effectif et des doutes subsistent quant à la souveraineté aussi bien politique que monétaire de cette zone monétaire en construction. Par ailleurs, les changements politiques intervenus dans certains pays de l'UEMOA ont été sanctionnés par les chefs d'Etat de la CEDEAO et la BCEAO qui est censée être une institution indépendante du pouvoir politique a servi de canal pour geler les avoirs de certains Etats bien que ces derniers n'aient enfreint aucune règle de gestion monétaire ou de réglementation des échanges. Dans un tel contexte, il est légitime de se poser la question de savoir si la future monnaie ECO ne sera pas une copie conforme du CFA en terme de souveraineté politique et monétaire des Etats membres de la CEDEAO. C'est à cette réflexion que le Centre d'Analyse des Politiques Economiques et Sociales (CAPES) nous invite en initiant cette conférence internationale intitulée « Souveraineté politique et monétaire dans l'espace CEDEAO : Faut-il poursuivre la transition du CFA à l'ECO ? ». Il s'agit de provoquer une réflexion scientifique dépassionnée sur un sujet passionnant. Vous trouverez donc des idées fort enrichissantes sur les questions de souveraineté politique et monétaire et les alternatives qui s'offrent aux pays de la zone qui veulent s'assumer. Ainsi, quatre axes de réflexion ont été couverts par des spécialistes des questions monétaires et de souveraineté de l'Etat : (i) La politique monétaire au sein de l'UEMOA peut-elle encore être efficace dans un contexte de chocs sécuritaires pour certains pays membres (Pr. Kako Nubukpo), (ii) L'ECO et les projets de statuts qui lui sont rattachés seraient-ils à même de garantir la souveraineté politique des Etats membres ? (Pr. Léon Sampana), (iii) En quoi l'ECO serait-il différent du FCFA pour garantir la souveraineté monétaire des Etats membres (Pr. Idrissa Ouédraogo) et (iv) A défaut de poursuivre le

processus d'intégration vers l'ECO, quelles pourraient être les alternatives pour les pays en crise (Mali, Burkina Faso, Niger et Guinée) dans leur quête de leur souveraineté politique et monétaire ? (Pr. Mamadou Koulibaly).



Les réflexions conduites par ces spécialistes montrent que tel que conçu par les Etats membres de la CEDEAO, l'ECO pourrait garantir la souveraineté monétaire de la zone, mais c'est une souveraineté relative puisqu'il semble difficile d'avoir une souveraineté totale et parfaite. Au-delà des facteurs économiques à prendre en compte dans la mise en œuvre de la future monnaie, c'est surtout la volonté politique qui pourra accélérer la mise en place de cette monnaie et garantir sa souveraineté. Des perspectives intéressantes existent pour les pays qui souhaitent s'assumer sur le plan monétaire. Il est possible de créer une monnaie pour les pays mais ils devraient engager vigoureusement des réformes structurelles profondes internes. Il est donc possible d'oser la liberté monétaire, la liberté des échanges, l'indépendance monétaire et l'indépendance économique. L'espoir est donc permis. Le temps d'une conférence n'est certes pas assez suffisant pour épuiser un sujet d'une telle importance pour nos économies. Mais le CAPES a le mérite d'avoir suscité le débat et les réflexions devraient se poursuivre.

Pam ZAHONOGO
Professeur Titulaire des Universités
Université Thomas SANKARA



Discours officiel d'ouverture de Son Excellence Monsieur Apollinaire Joachimson KYELEM de TAMBELA,

*Premier ministre, Chef du Gouvernement, à la Conférence internationale sur la
Souveraineté monétaire et l'indépendance politique dans la CEDEAO*

Mesdames et Messieurs,
Honorables Invités,
Chers Participants ;

Aujourd'hui, 04 septembre 2023 est un jour mémorable pour le Burkina Faso. Le développement intégré d'un pays tient sur les piliers économique, social et environnemental. La maîtrise du premier pilier est déterminant pour le succès des autres. Plusieurs pays africains, à l'heure actuelle n'ont pas encore réussi à bâtir ce pilier déterminant. Est-il encore nécessaire de renchérir que les deux autres fondements économiques sont balbutiants.

Mesdames et Messieurs ;
Distingués invités ;
Distingués panélistes.

L'ère que nous vivons est celle de repositionnement pour bâtir à coût sûr l'ensemble des piliers du développement en ayant pour socle une économie solide, prospère au service de nos peuples. Nous œuvrons pour que cette époque soit des plus contributives aussi bien sur le plan national que sous régional.

C'est donc avec un grand honneur et une profonde gratitude que je vous accueille à cette conférence internationale, organisée par le Centre d'Analyse des Politiques Economiques et Sociales (CAPES), en vue de discuter et de réfléchir sur la question cruciale de la souveraineté monétaire et de l'indépendance politique dans la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Permettez-moi de saluer chaleureusement chacun d'entre vous, venus d'horizons divers, pour partager vos perspectives éclairées sur ces enjeux vitaux pour notre région.

Je voudrais également exprimer mes sincères remerciements au CAPES, cette structure de référence qui conjugue à la fois prospective, veille stratégique et intelligence économique qui tient son rang d'institutions avant-gardiste dans l'analyse des politiques économiques et sociales de notre pays. La conférence de ce matin s'il en faut pour preuve confirme ce rôle de veille et de prospective dans l'analyse des problématiques majeures que vivent nos sociétés.

Au Directeur Exécutif et à l'ensemble de son personnel, sachez que votre engagement à la recherche de solutions novatrices pour les défis complexes qui façonnent notre région est non seulement louable, mais également essentiel pour l'avenir de nos nations.

Mesdames et Messieurs ;

Depuis des décennies, les questions liées à la monnaie et à la souveraineté ont été au cœur de nos préoccupations et de nos débats. Le passé colonial a laissé des traces profondes et complexes dans nos économies et nos institutions, et il est temps que nous examinions de manière approfondie les défis contemporains nous sommes confrontés pour forger notre propre chemin vers une souveraineté vraie. Le franc CFA, en tant que monnaie commune, en plus de n'avoir pas réussi à stimuler les échanges intracommunautaires comme nous l'avions espéré, contraint aux économies de la zone franc à des problèmes de compétitivité à l'export et de sous-financement chronique.

La question de notre monnaie, de notre système financier et de notre place dans l'économie mondiale n'est pas seulement économique, elle est aussi politique et morale. Nous devons nous interroger sur le rôle de notre monnaie dans le développement de nos nations, sur la manière dont elle peut servir de levier pour notre souveraineté politique et notre développement économique.

Mesdames et Messieurs ;

Nous avons devant nous la possibilité de remodeler notre destinée, de reprendre en main les rênes de notre souveraineté et de créer une nouvelle réalité qui profite à tous nos citoyens.

Nous devons envisager l'avenir avec pragmatisme, refuser d'être comme des touristes qui programment leur voyage à venir en servant d'un guide qui date déjà. Nous devons être prêts à explorer de nouvelles voies, à remettre en question les schémas du passé et à forger une voie originale pour nos nations dans le concert des nations.

Les thèmes que vous aborderez au cours de cette conférence internationale sont d'une importance capitale pour l'avenir de nos nations et de notre continent, surtout dans un contexte de mutation géopolitique.

Au regard des sanctions économiques et financières infligées par la CEDEAO à certains Etats de la zone, l'ECO, en tant que projet de monnaie commune pour la CEDEAO, suscite des interrogations légitimes. Nous devons nous demander si elle sera véritablement différente du franc CFA en termes de souveraineté politique et monétaire. Cette question ne peut être éludée, et nous devons y répondre avec clarté et courage.

Nous devons également réfléchir à l'ancrage de l'ECO dans un monde en mutation rapide, où de nouveaux partenariats de développement émergent. Comment l'ECO peut-elle être un instrument puissant pour consolider notre indépendance économique tout en établissant des relations fructueuses avec nos partenaires internationaux ? C'est une question complexe, mais nous avons la capacité de trouver des réponses innovantes et adaptées à notre réalité.

Enfin, nous ne pouvons pas ignorer les défis urgents que nos pays en crise affrontent et il est légitime de se demander : la politique monétaire peut-elle encore être efficace au sein de l'UEMOA, au regard des chocs sécuritaires de certains Etats membres ? Quelles alternatives économiquement viables les pays en crise tels que le Mali, le Burkina Faso, le Niger et la Guinée disposent-ils pour asseoir leur souveraineté politique et économique et ouvrir la voie à un avenir plus prometteur ?

Nous n'avons point d'avenir si nous n'arrivons pas courageusement à répondre à ces questions ou si nous y répondons mal.

Mesdames et Messieurs, le défi qui nous attend est complexe, mais notre engagement envers nos peuples, notre région et notre avenir est inébranlable. Nous devons écouter les voix diverses qui s'exprimeront au cours de cette conférence internationale et tirer des enseignements pour éclairer nos décisions.

Nos pays ont un rôle crucial à jouer dans la définition de leur destin, et c'est ensemble, en tant que nations sœurs, que nous pouvons construire un avenir de prospérité, d'indépendance et de dignité.

Ensemble, avec ouverture d'esprit, détermination et courage, nous pouvons écrire une nouvelle page de l'histoire de l'Afrique de l'Ouest, où la souveraineté politique et monétaire de nos Etats impose le respect, où nos économies et nos peuples sortent de l'aliénation et de la domination coloniale.

Je souhaite à tous les participants des échanges fructueux et constructifs. Puisseons-nous, en tant que leaders et citoyens responsables, œuvrer pour un avenir meilleur pour nos pays et notre région.

Je déclare officiellement ouverte cette Conférence Internationale sur la Souveraineté Monétaire et l'Indépendance Politique dans la CEDEAO.

Je vous remercie.



*Discours du Directeur
Exécutif du CAPES*

Dr. Victor SANON

Excellence Monsieur le Premier Ministre;
• honorables invités en vos rangs grades et titre respectifs

Mesdames et messieurs !

Nous avons la chance d'être des contemporains de l'histoire actuelle de l'Afrique. Notre continent, comme au lendemain des indépendances formelles de 1960 et de la chute du mur de Berlin est en pleine mutation. L'Afrique bouge et sa dynamique va assurément changer le visage du monde.

Notre statut de témoin de ce moment d'histoire est d'autant plus beau que nous sommes dans l'épicentre de ce vent de changement. Hier il eut le printemps arabe, aujourd'hui l'on pourrait parler aisément « de tempête sahélo-sahélienne ».

Les jeunes du Sahel sont debout et posent des questions essentielles et existentialistes. Parmi ces questions figurent en bonne place la problématique de la souveraineté politique et monétaire. Longtemps sujets tabous, puis sujets de débats des milieux activistes, ces questions se sont déportées depuis quelques décennies dans les cercles académiques des pays africains avec grand succès. Mener ce débat n'est pas toujours un exercice sans risque tant les enjeux sont importants. Nous avons la chance d'avoir ce matin avec nous certains des pionniers qui ont vulgarisé la problématique de la souveraineté monétaire sur le front économique. J'ai cité les professeurs KOULIBALY et NUBUKPO. Ils ont souvent encaissé beaucoup de coups mais cela n'a freiné ni leur engagement ni leur ardeur dans leur mission d'éveil de conscience des peuples. C'est le lieu de leur rendre hommage et dire merci pour cette résilience et ce combat pour l'Afrique.

Merci aussi à nos professeurs OUEDRAOGO, ZAHONOGO ET SAMPANA qui ont accepté d'être avec nous pour ce débat.

La conférence internationale de ce jour s'inscrit dans l'élan de nourrir avec courage, le débat dans un cadre scientifique, loin des arguments populistes, avec méthodes et minuties. Il entre dans le cadre des débats de l'intelligence économique du CAPES.

Pourquoi ce thème et pourquoi ce timing ? SOUVERAINETE POLITIQUE et MONETAIRE DANS L'ESPACE CEDEAO : FAUT-IL POURSUIVRE LA TRANSITION DU CFA à l'ECO ? Il est trivial que le contexte actuel de nos pays a inspiré le CAPES dans le choix de ce thème. En effet, au Mali, au Burkina Faso, au Niger et en Guinée, après l'accession aux affaires de régimes militaires adoués par

leurs peuples, l'instance communautaire qu'est la CEDEAO, est montée au créneau pour leur infliger des sanctions. Ces sanctions passent pour l'essentiel par le canal économique et monétaire. Face à la souffrance des populations et sachant que nos Etats sont engagés dans un processus devant les conduire à l'horizon 2027 à l'adoption de l'ECO comme nouvelle monnaie communautaire, il est apparu de bon ton pour CAPES de s'interroger si la dynamique enclenchée est la bonne. Faut-il encore aller vers une monnaie qui envoie déjà des signaux d'être la même que le CFA ?

Cette future monnaie a été pensée dans le but de permettre à nos Etats de continuer les échanges avec les partenaires traditionnels, ceux dits occidentaux.

Mais depuis, il y a eu du changement dans la direction des partenariats pour certains pays. Avec le contexte sécuritaire sous-régional, des pays comme le Mali et Burkina Faso ont décidé de mettre fin à la relation "cheval cavalier" en regardant désormais vers des partenaires appartenant aux BRICS. Cette nouvelle orientation n'est pas du goût de tous et pourrait être le vrai motif derrière ces sanctions. Tout cela vient justifier la nécessité d'une réflexion prospective sur la pertinence de continuer le processus vers l'ECO dans le cadre de la CEDEAO.

Mes propos ne sauraient se substituer au débat lui-même, aussi vais-je conclure en adressant mes vifs remerciements aux plus hautes autorités de la transition. Merci au président de la transition son Excellence le Capitaine Ibrahim Traoré, Merci Excellence monsieur le premier ministre et à l'ensemble de votre équipe pour l'accompagnement dont le CAPES a bénéficié pour l'organisation de cette conférence.

Enfin je peux vous affirmer que des débats qui se mèneront ici nous élaboreront des synthèses sous forme d'orientation stratégique utile en tenant compte du contexte pour une exploitation. Bon débats à tous.



*Professeur Titulaire d'économie
à l' Université Joseph KY ZERBO*

Pr. IDRISSE OUEDRAOGO

En quoi l'ECO serait-elle différente du FCFA pour garantir la souveraineté monétaire des Etats membres ?

I. Introduction

Remerciements

Dans le cadre de cette conférence dont le thème global est « Souveraineté politique et monétaire dans l'espace CEDEAO : faut-il poursuivre la transition du FCFA à l'ECO », il nous est demandé de répondre à la question suivante :

En quoi l'ECO serait-elle différente du FCFA pour garantir la souveraineté monétaire des Etats membres ?

En réalité, cette question nous ramène à nous interroger sur les caractéristiques d'une monnaie souveraine et les conditions qu'il faut réunir pour garantir la souveraineté monétaire dans l'espace CEDEAO. En d'autres termes, est-ce que l'ECO, tel que conçu par les Chefs d'Etats de la CEDEAO est à même d'assurer la souveraineté monétaire ? Est-ce que la structuration des économies de la Communauté sont susceptibles d'assurer cette souveraineté.

Ce faisant, pour répondre à la question qui nous a été posée, nous commencerons par une discussion sur la nature d'une monnaie souveraine et sur les conditions à remplir par une zone monétaire pour garantir la souveraineté monétaire. Après cela, nous déterminerons, au regard des conditions économiques de la CEDEAO, si l'ECO, à la différence du FCFA, remplit les critères et les conditions d'une monnaie souveraine et permet de garantir la souveraineté monétaire de cette espace.

II. Monnaie souveraine et conditions d'une souveraineté monétaire

2.1. Monnaie souveraine et souveraineté monétaire

La souveraineté peut être définie comme l'état dans lequel, une nation s'autodétermine et ne décide de ses actions que par son seul chef sans aucune influence extérieure.

Partant de cette définition, on pourra retenir qu'une monnaie est dite souveraine (sovereign money) lorsqu'elle est créée par la seule volonté d'un Etat ou d'un groupement d'Etats, dans un cadre communautaire par exemple, comme c'est le cas pour l'UEMOA et CEDEAO dans le futur.

De fait, la monnaie souveraine fait référence à une monnaie légale qui est émise par une autorité monétaire notamment, par une banque centrale indépendante. Dans le quotidien, la monnaie souveraine existe sous forme de monnaie fiduciaire (les pièces et billets de banque) et de monnaie de banque centrale ou base monétaire qui correspond aux réserves que les banques commerciales déposent auprès des banques centrales auxquelles on ajoute l'ensemble des pièces et billets en circulation.

A ce concept de monnaie souveraine se greffe la notion de souveraineté monétaire qui se décline sous différentes formes de droits exclusifs relevant des prérogatives des seuls Etats.

Ainsi, relève de la souveraineté monétaire de l'Etat, le droit de battre sa propre monnaie qui va circuler sur son territoire et qui aura cours légal et aussi, le droit de réglementer cette monnaie et donc, d'assurer le contrôle de la masse monétaire.

La souveraineté monétaire implique aussi que la gestion et le placement des réserves sont l'apanage exclusifs des banques centrales. De même, la fabrication (l'impression) de la monnaie relève de la banque centrale. La souveraineté monétaire signifie aussi que l'Etat a la possibilité d'émettre sa dette dans sa propre devise, de désigner son propre droit et ses propres juges dans ses émissions obligataires internationales.

Le choix et l'utilisation par l'Etat de réseaux de paiement internationaux ou nationaux (Swift, Visa ou autre forme de monnaie électronique) relèvent aussi de la souveraineté monétaire.

Pour nous résumer, retenons sur un plan économique, la souveraineté monétaire confère un ensemble de prérogatives à une autorité lui accordant le pouvoir exclusif de définir l'unité de compte et tous les attributs y afférant tant en interne qu'à l'extérieur.

La souveraineté monétaire confère ainsi à l'autorité la capacité d'émission monétaire, la capacité à maîtriser la valeur externe de la monnaie et la capacité à maîtriser les pratiques monétaires internes et les flux externes. La modification de la valeur de la monnaie ou son usage relève exclusivement des pouvoirs publics nationaux et nul autre n'est habilité à le faire.

2.2. La zone monétaire optimale

Au-delà de la question de la souveraineté, l'intérêt doit aussi porter sur la spécificité que constitue le cadre d'exercice de cette souveraineté qui ici, n'est pas un Etat individuel mais plutôt, un ensemble d'Etats regroupé au sein d'un organe communautaire qu'est la CEDEAO. Dans un tel cadre, l'exercice efficace de la souveraineté monétaire requiert d'autres paramètres et conditions spécifiques. Pour l'analyse de ces éléments, les économistes ont élaboré un cadre théorique d'analyse : la théorie des zones monétaires optimales (ZMO).

Dans le cadre de cette présentation, nous n'allons pas nous faire abstraction des considérations purement techniques mais plutôt, nous attarder sur les éléments essentiels que requiert une ZMO afin de déterminer si la CEDEAO remplit les conditions d'une ZMO.

La théorie des zones monétaires optimales a été développée dans les années 1960 par un certain nombre d'économiste dont le prix Nobel Robert Mundell (prix Nobel d'économie en 1999). L'objectif premier de cette approche est de déterminer les conditions dans lesquelles une zone géographique gagne à adopter une monnaie commune. Les analyses pourraient aussi s'appliquer au cas d'un pays qui choisit d'aligner le taux de change de sa monnaie sur celle d'un autre pays.

De fait, une zone monétaire optimale désigne une réunion d'espaces économiques qui sont :

- soit soumis à une seule souveraineté monétaire et à un régime de monnaie unique ;
- soit caractérisés par l'existence d'une structure de parités fixes et irrévocables entre leurs différentes monnaies.

Les critères qui permettent de juger de l'optimalité d'une zone monétaire sont divers :

► La mobilité des facteurs de production (Mundel, 1961)

- Les facteurs de production primaires :
 - ✓ les ressources naturelles ;
 - ✓ le travail ;
 - ✓ le capital.
- Les facteurs de production secondaires
 - ✓ L'information

✓le capital humain (somme des connaissances et de compétences que possèdent les individus ou la population active d'un pays.)

La mobilité veut alors dire que ces facteurs doivent pouvoir se déplacer librement sans obstacle d'un espace économique à un autre.

► Le degré d'ouverture (McKinnon, 1963)

Ici, il est admis qu'un fort degré d'ouverture est le critère fondamental pour la réalisation d'une zone monétaire optimale. La zone monétaire optimale est une zone dans laquelle les politiques monétaires et fiscales sont utilisées pour atteindre trois objectifs (parfois contradictoires) :

- (i) le plein-emploi ;
- (ii) l'équilibre de la balance des paiements et
- (iii) la stabilité des prix.

► La diversification des économies nationales (Kenen, 1969)

Cette approche stipule qu'une économie diversifiée a les moyens de compenser les effets néfastes (inflation/chômage) dus à l'instabilité de la demande de certains produits. Elle peut donc entrer en relation avec le reste du monde par des taux de change fixes. La diversification constitue ainsi un élément de zone monétaire optimale. Inversement, une économie peu diversifiée doit, pour amortir les fluctuations de la demande, instaurer vis-à-vis du reste du monde des changes flexibles.

► Le degré d'intégration financière (Ingram, 1962 et Scitovsky, 1958)

Les partisans de cette analyse estiment qu'un grand degré d'intégration sur les marchés financiers de capitaux d'une zone élimine la nécessité de recourir aux taux de change flexibles pour corriger les déséquilibres des paiements. Un grand degré d'intégration financière (forte mobilité de ses capitaux) est donc un critère d'optimalité d'une zone monétaire.

► L'analyse avantages-coûts (Bean, 1992)

Il s'agit ici d'évaluer les coûts et les avantages qui résultent de l'entrée d'un pays dans une union monétaire.

❖ Cette approche reconnaît à l'union monétaire trois séries d'avantages :

✓l'amélioration de la valeur liquide de la monnaie

- la monnaie commune élimine les coûts de conversion monétaire. Elle constitue la meilleure réserve de valeur et favorise une allocation efficace des ressources ainsi qu'une intégration économique) ;

✓l'élimination de la spéculation de change

- élimine les mouvements spéculatifs du fait de l'harmonisation des politiques

économiques ;

✓l'élimination des coûts de gestion des ressources extérieures.

- les participants à l'union monétaire sont libérés de l'obligation d'avoir des réserves extérieures pour les transactions internes à l'union à l'instar des régions d'un pays.

❖ L'union monétaire comporte également des coûts :

✓La perte d'autonomie :

- l'abandon du pouvoir de modifier l'offre de monnaie nationale ;
- la réaction d'un marché de capitaux intégré ;
- la création d'une banque centrale supranationale.

✓L'union monétaire contraint la politique fiscale nationale qui perd son autonomie, alors qu'une politique fiscale expansionniste peut être un bon stimulant du revenu national et de l'emploi.

✓Si chaque pays a sa propre courbe de Phillips, une monnaie commune peut aggraver cette relation. Et dans ce cas, le dilemme inflation-chômage peut disparaître et laisser la place à plus d'inflation et plus de chômage.

✓Avec une flexibilité possible des salaires et des prix à la baisse, les régions à croissance rapide attireront les capitaux par rapport aux régions à croissance faible.

✓Les conditions macroéconomiques ou critères de convergence qui consistent à définir des conditions macroéconomiques que doivent remplir les pays qui y adhèrent. On parlera notamment des similitudes des taux d'inflation, du degré d'intégration des politiques économiques et de la définition de certains critères macroéconomiques.

✓Les principaux critères de convergence définis pour la création de l'ECO sont :

- L'inflation doit être contenue sous la barre de 10%
- Le déficit budgétaire doit rester sous le seuil de 3% du PIB
- Une dette inférieure à 70% du PIB.

III. L'Afrique de l'Ouest est-elle une zone monétaire optimale ?

Sur un plan théorique, la plupart des recherches montrent que si les bénéfices d'une monnaie unique sont potentiellement importants entre les pays ouest africains (en particulier en termes de commerce régional et de performance macroéconomique). Les coûts sont tout aussi importants.

3.1. Coûts et bénéfices de la monnaie unique CEDEAO

Bénéfices - L'introduction d'une monnaie unique dans l'espace CEDEAO aura pour principal avantage de favoriser les échanges de biens et de capitaux intra région. En effet, l'existence même

de l'union monétaire va induire une forte réduction des coûts de transaction, notamment liés au risque de change entre les monnaies. Les pays membres de la zone monétaire commune bénéficieront d'un marché élargi pour mieux amortir leurs coûts fixes et ainsi accroître leur compétitivité.

Le coût d'une union monétaire est cependant élevé. En effet, les pays membres doivent se mettre d'accord sur une politique monétaire commune, ce qui réduit fortement leurs champs d'action pour répondre à des chocs économiques. Dans le cas de la CEDEAO, de nombreux analystes montrent que la divergence des chocs est si importante entre les économies ouest africaines que les coûts d'une union monétaire risqueraient d'être plus importants que les bénéfices attendus. En particulier, le fait que les pays de l'UEMOA soient importateurs nets de pétrole, alors que le géant économique de la région, le Nigeria, soit plutôt exportateur net de pétrole, rend a priori difficile la mise en place d'une politique monétaire commune à l'espace CEDEAO, dans la mesure où les pays de l'UEMOA et le Nigeria ne sont presque jamais dans la même phase du cycle économique lors de la survenance d'un choc d'offre (hausse ou baisse du prix du pétrole).

Une politique monétaire commune à des pays en opposition de phase dans le cycle économique ne peut être optimale et induirait tôt ou tard la tentation pour certains pays de récupérer leur souveraineté monétaire afin de faire face aux défis spécifiques de leurs économies respectives. Rappelons que la théorie originelle des zones monétaires optimales (ZMO) établie par Mundell (1961) considère la perte de la politique monétaire au plan national comme le principal coût de l'adhésion d'un pays à une union monétaire.

Deux conditions sont requises pour que les gains d'une union monétaire soient supérieurs aux coûts : (i) le caractère symétrique des chocs qui affectent les différentes économies et, (ii) l'existence de mécanismes alternatifs (par exemple une grande flexibilité des marchés) devant prendre le relais des ajustements du taux de change, lorsque surviennent des chocs asymétriques. En outre, il peut se développer la notion de partage des risques, illustrée par la mobilité accrue des facteurs de production, la mise en place d'institutions comme les fonds de compensation, et le développement des marchés financiers régionaux.

En particulier, le principe de partage des risques qu'illustre la centralisation des réserves de change d'une part et, d'autre part, la différenciation des appareils productifs nationaux, lesquels, au lieu d'être une source de divergence d'intérêts quant à l'utilisation ou non du taux de change comme instrument d'ajustement, devient un facteur de stabilisation de la zone monétaire. Cet argument concourt à plaider pour un schéma volontariste dans la mise en place de la monnaie unique CEDEAO.

La synchronisation préalable suppose que les économies candidates à la constitution d'une même union monétaire ne soient pas prédisposées à subir des chocs asymétriques, induisant un besoin différencié d'ajustement. Ces économies devraient être comparables ou présentées une corrélation significative de leur cycle d'activité et/ou des chocs qui les affectent. Ce qui n'est pas

nécessairement le cas des pays de la CEDEAO. D'où la nécessité de recourir à des schémas volontaristes.

Le schéma volontariste permet en outre de percevoir les principaux éléments de coopération entre Etats membres d'une union monétaire. Cette coopération serait destinée à renforcer, voire pallier, les mécanismes « naturels » d'ajustement que sont notamment la mobilité des facteurs de production et la flexibilité des salaires. Dans cette lignée, le lancement d'une monnaie unique réduit la fréquence des chocs asymétriques et favorise le développement de mécanismes d'ajustement alternatifs aux politiques monétaire et de change.

Au-delà de ces avantages théoriques du projet d'union monétaire de la CEDEAO, la faible capacité individuelle de négociation des Etats de la sous-région incite à un rapprochement des pays et à une plus grande solidarité entre eux.

3.2. Une monnaie unique pour la CEDEAO ?

Plusieurs arguments plaident pourtant en faveur de la capacité de la CEDEAO à devenir une ZMO. On évoque très souvent les arguments suivants :

- La taille du marché : la zone conférant une taille de marché plus importants que celles des économies individuelles, tout choc affectant une économie de la CEDEAO pourrait être plus vite amorti de manière endogène dans l'espace.
- L'existence de flux d'échanges historiquement et culturellement fondés et beaucoup plus pérennes que ceux existant dans l'UEMOA (travaux du CILSS sur les sous-espaces régionaux au sein de la CEDEAO). A titre d'illustration, les échanges entre le Togo et le Ghana, ou entre le Bénin et le Nigéria, ou encore entre le Niger et le Nigéria, le Sénégal et la Gambie, au sein desquels les proximités ethniques, historiques et culturelles jouent un rôle clé, sont de loin supérieurs en volume à ceux qu'on peut noter entre la plupart des pays membres de l'UEMOA.
- La CEDEAO dispose d'un pays leader, le Nigeria, potentiellement capable de jouer le rôle de « prêteur en dernier ressort » dans les premiers pas de la monnaie unique, en supportant les coûts de la coordination régionale.
- L'UEMOA pourrait apporter sa grande expérience de gestion d'une union monétaire, notamment les défis rencontrés au quotidien par la Commission de l'UEMOA qui a pour mission de renforcer la base économique de la monnaie commune CFA et, partant, les innovations institutionnelles mises en place (par exemple, le principe de la surveillance multilatérale).

Ceci étant dit, il conviendra maintenant de chercher à savoir si la monnaie unique, tel qu'envisager par les Etats membres de la CEDEAO, permet d'assurer la souveraineté monétaire de ces Etats.

IV. L'ECO et la souveraineté monétaire de la CEDEAO

Pour déterminer si l'ECO, à la différence du FCFA peut garantir la souveraineté monétaire des Etats membres de la CEDEAO, il importera d'analyser les décisions successives prises par les Chefs d'Etat et le dispositif mis en place pour la création de l'ECO afin de voir si ces actions permettront d'adopter au final une monnaie souveraine.

Le projet de création d'une monnaie unique en Afrique de l'Ouest débute le 1er juin 1983 lors d'une réunion des chefs d'Etat de la CEDEAO à Conakry, en Guinée où, pour la première fois l'idée d'une union monétaire pour régler les problèmes de paiements au sein de la zone avait été émise. Quatre ans plus tard, ils adoptent à Abuja, au Nigeria, un programme de coopération monétaire devant conduire à la création d'une monnaie unique.

En 2019, Les chefs d'Etat des quinze pays membres de la CEDEAO se mettent d'accord sur :

- le nom « Eco » (adopté lors de sa 55ème Session ordinaire tenue le 29 juin 2019 à Abuja) ;
- un régime de change flexible avec un taux d'inflation ;
- le modèle de la banque centrale adopté à la 55ème Session ordinaire tenue le 29 juin 2019 à Abuja est le modèle fédérale.
- le symbole de l'Eco (EC) (adopté lors de sa 56ème Session ordinaire tenue le 21 décembre 2019 à Abuja);
- le nom de la nouvelle banque centrale : la Banque centrale de l'Afrique de l'Ouest (BCAO), (adopté à sa 56ème Session ordinaire tenue le 21 décembre 2019).

Ces différentes décisions laissent percevoir que la décision de création et le processus de mise en œuvre de la future monnaie ont été le fait exclusif des Etats membres de la CEDEAO.

Les actions entreprises comprennent entre autres, la décision de création d'une banque centrale indépendante avec un modèle fédéral comme système de fonctionnement. Il est fort probable que les prérogatives de l'émission monétaire soient confiées à cette institution.

Il est aussi fort probable que la nouvelle monnaie soit fabriquée dans la région. L'argument majeur qui souvent est avancé pour confier la fabrication des monnaies nationales à des entreprises étrangères est qu'au regard des quantités de monnaie demandées pour des usages quasi exclusivement domestiques, les coûts sont si élevés qu'il ne serait pas financièrement rentable de les imprimer chez soi. Dans le cas le CEDEAO, les besoins seront très élevés et les coûts seront certainement beaucoup plus réduits.

De plus, le Nigéria qui fait partie des rares pays africains à imprimer leur monnaie, pourrait mettre à disposition le dispositif dont il dispose pour la production de l'ECO en interne et ce, à la différence du FCFA. Même si, à mon avis, la fabrication d'une monnaie par une entité étrangère

ne constitue pas réellement un facteur de dépendance. Les éléments de dépendance sont à chercher ailleurs et non pas à travers la fabrication des signes monétaires. Dans le cas du CFA par exemple, la dépendance est beaucoup plus liée au dispositif mis en place dans le cadre des accords de coopération monétaire entre la France et les Etats de l'espace CFA qui donnent l'impression d'un asservissement de ces derniers.

Retenons qu'en Afrique on dénote 43 pays qui font fabriquer leur monnaie à l'étranger. Parmi ces pays, 20 font recours à la France, 17 au Royaume Unis et 6 à l'Allemagne. En Afrique, on compte neuf pays qui fabriquent eux-mêmes leur monnaie nationale.

La décision d'adoption d'un régime de change flexible assortie d'un cadre de politique monétaire axé sur le ciblage de l'inflation est aussi une indication de souveraineté de l'ECO. La monnaie sera rattachée à un panier de devises avec lesquelles ces pays ont beaucoup d'échange (et non uniquement à l'euro comme le projet d'ECO proposé par les Présidents Ouattara et Macron).

Ce nouveau régime va permettre d'ajuster la valeur de la monnaie à la conjoncture économique, de favoriser les exportations. Ce qui implique qu'il aura en amont, le renforcement des capacités de production, la création d'emploi et par ricochet, la réduction de la pauvreté. Comme on le sait tous, une monnaie faible par rapport aux autres devises permet de réduire les importations car elles reviennent plus chères mais encourage la production locale, donc les exportations.

La centralisation des réserves de change et leur gestion indépendante semblent actées. Même si ces questions sont toujours en discussion, la mise en commun des réserves est acquise. Les questions portent beaucoup plus sur la détermination des réserves souhaitées pour la BCAO et l'évaluation des contributions des États membres de la CEDEAO à la mise commune des réserves proposé et l'évaluation des coûts et avantages potentiels de la mise commune des réserves pour les pays membres.

Bien évidemment, ces réserves seront déposées dans des institutions choisies par les autorités monétaires et non au trésor public français comme cela fut le cas avec le FCFA. Du reste, les réformes proposées dans l'accord signé le 21 décembre 2019 entre la France et les pays membre de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et qui cherchent à corriger les points saignants de critiques sur le FCFA sont allés dans ce sens. En effet, non seulement le nom de la monnaie va changer et sera remplacé par l'appellation ECO, mais aussi, les administrateurs français ne siègeront plus dans les instances de décision de l'UEMOA. De plus, la centralisation de 50 % des réserves de change au niveau du trésor français sera levée. Le placement des réserves de change sera laissé à la discrétion de la BCEAO. La banque centrale décidera de là où elle veut placer ses réserves.

Conclusion

Au regard de ce qui vient d'être présenté, je suis tenté de dirais oui, l'ECO est tel que conçu par les Etats membres de la CEDEAO pourrait garantir la souveraineté monétaire de la zone. Mais, une souveraineté relative car, ce serait un leurre de croire avoir une souveraineté totale et parfaite. En réalité, quel que soit les efforts faits, la zone sera dépendante des autres nations ou institutions pour certains services. La différence ici avec le Franc CFA est que les choix effectués sont le fait des institutions communautaires et sans contrainte extérieure.

La souveraineté sera d'autant plus forte quand les pays sont plus nombreux. Le nombre est le parent naturel de la souveraineté, il est son levain car, il donne plus de latitude et de légitimité aux Etats y adhérant.

Mas, à l'analyse, il conviendra de dire que le projet de création d'une monnaie unique CEDEAO ne doit pas être fondé uniquement sur des considérations strictement économiques. Les facteurs politiques sont tout aussi important pour la mise en place de cette monnaie et, ils ne doivent pas être négligés. Cela est d'autant plus vrai qu'à ce jour, les faits d'armes les plus marquants de la CEDEAO sont pour l'essentiel, politiques (résolution de conflits), contrairement à ses missions originelles (Communauté Economique).

Au-delà des considérations purement économiques, la mise en place de cette monnaie unique requiert une volonté politique partagée, une volonté inébranlable des Etats membres à réaliser la monnaie unique. Cela ne me semble pas être le cas pour l'instant. Si les

Chefs Etats de la CEDEAO mettaient autant de volonté pour l'implémentation de la monnaie unique que les efforts déployés pour condamner les coups d'Etat perpétrés dans la région et contraindre les putschistes au retour à l'ordre institutionnel normal, il aurait été longtemps que la monnaie unique avait vu le jour. J'ai le sentiment que, tout en reconnaissant le bien fondé de la monnaie unique de nombreux Chefs d'Etat hésitent à quitter leurs zones de confort et jouent un jeu malicieux, vain et contreproductif qui ne fait que retarder l'avènement de l'ECO. On a le sentiment que les agendas ne sont pas identiques ou même contradictoires.

En fait, les hésitations des pays membres de CEDEAO principalement de l'UEMOA, apparaît davantage lié à l'habitude (usage du FCFA), la peur de l'inconnu.

Les autorités ouest-africaines ont adopté une feuille de route prévoyant l'introduction de la monnaie unique dans la CEDEAO en 2027. Que de temps et d'opportunité



Question ?



*Ancien Ministre du Budget
de la Côte d'Ivoire*

Pr. MAMADOU KOULIBALY

À défaut de poursuivre le processus d'intégration de la Cedeao vers l'ECO quelles pourraient être les alternatives pour les pays en crise (Mali, Burkina Faso, Niger et Guinée) dans la conquête de leur souveraineté politique et monétaire ?



I. Mes remarques sur les termes de référence de la conférence

A: "Avant l'époque coloniale, l'émission de devises en Afrique de l'Ouest dépendait de la traite des esclaves.

Je n'en suis pas convaincu

-C'est quoi les devises?

-Le commerce se résumait-il à l'échange d'esclaves contre contre de la monnaie étrangère?

B: « Cela a donné lieu à une expérience d'intégration atypique dans la zone UEMOA. L'instauration d'une monnaie commune, le franc CFA, a précédé la mise en place des critères de convergence. »
Cela fait accroire que la forme atypique de cette intégration dans la zone franc cfa provient du fait que les critères de convergence doivent être des conditions préalables à l'intégration régionale alors qu'il s'agit de plutôt de mesures d'accompagnement.

C: " Ces sanctions renforcent non seulement les convictions que les institutions sous-régionales sont pilotées depuis la France mais accroissent aussi les suspicions d'une immixtion prochaine de la France dans la gestion de la nouvelle monnaie ECO de la CEDEAO."

Sans aucun doute. Mais pourquoi donc la France et l'UE s'impliquent-elles autant?

II. Le Vote par les pieds s'accroît avec l'aide publique au développement

A) APD est une institution pour les pays du Sahel en crise depuis plus de 60 ans.

B) Mais les transferts des migrants vers leurs pays d'origine augmentent aussi avec les flux migratoires vers l'UE qui a peur du "grand remplacement "

C) La ligne maginot de la migration (de l'Afrique de l'ouest à l'est africain).

D) D'où l'échec de la CEDEAO comme de l'UEMOA dans leurs missions. La preuve par les sanctions.

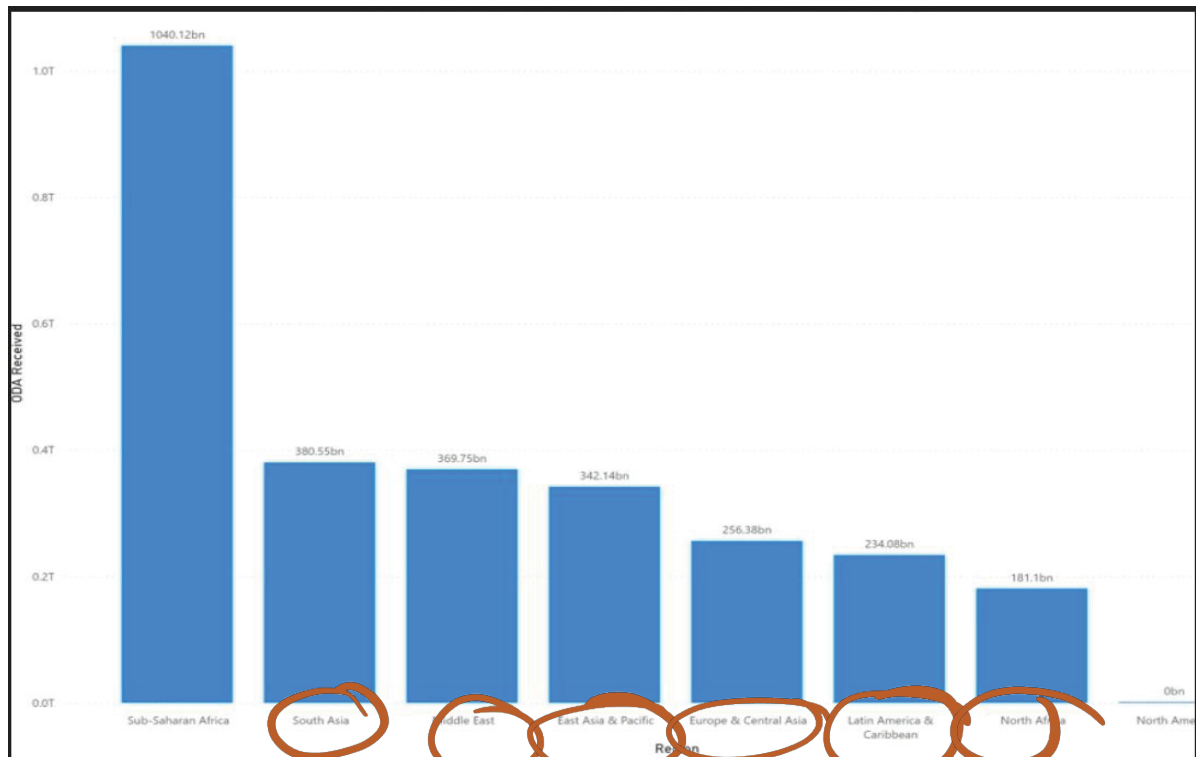
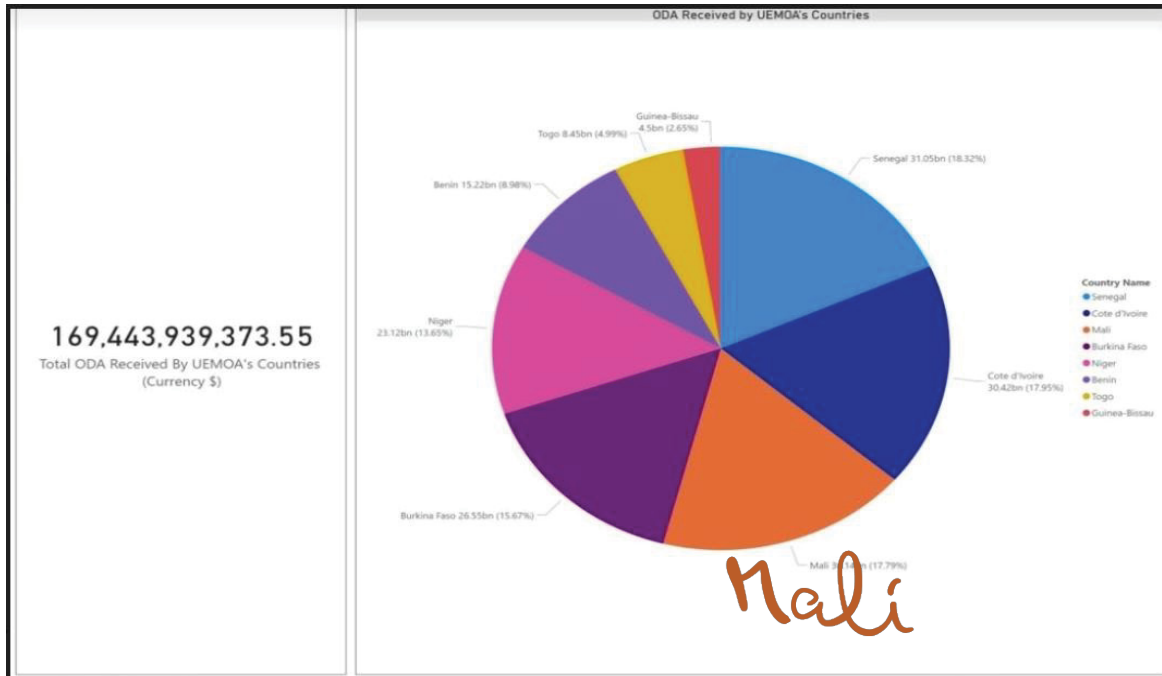
Breakdown by CEDEAO Africa Countries			
Country Code	Country Name	ODA Received ^{Sus}	InOut
BEN	Benin	15 218 249 982,85	61
BFA	Burkina Faso	26 548 059 807,61	61
CIV	Cote d'Ivoire	30 418 819 723,01	61
GMB	Gambia, The	4 081 889 986,93	61
GIN	Guinea	13 513 050 002,01	61
GNB	Guinea-Bissau	4 498 450 000,05	53
LBR	Liberia	14 878 009 997,37	61
MLI	Mali	30 141 369 966,58	61
MRT	Mauritania	12 578 169 983,07	61
NER	Niger	23 124 820 020,95	61
NGA	Nigeria	57 504 179 939,27	61
SEN	Senegal	31 045 369 832,14	61
SLE	Sierra Leone	13 029 210 103,03	61
TGO	Togo	8 448 800 040,35	61
GHA	Ghana	37 601 200 164,56	61

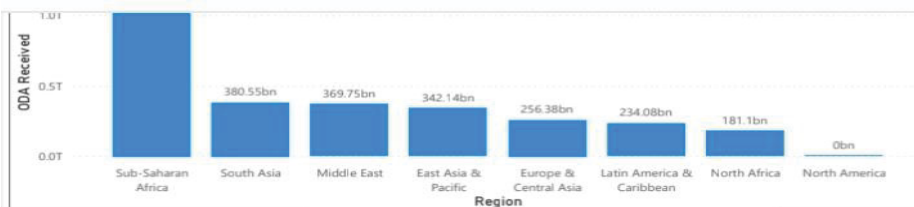
Breakdown by Others Africa Countries

Country Code	Country Name	ODA Received	InOut
EGY	Egypt, Arab Rep.	96 168 959 566,12	61
ETH	Ethiopia	79 598 459 808,35	61
TZA	Tanzania	67 398 859 803,20	61
COD	Congo, Dem. Rep.	61 434 199 882,51	61
KEN	Kenya	52 731 339 969,64	61
MAR	Morocco	43 847 089 885,71	61
SDN	Sudan	43 135 779 722,21	61
UGA	Uganda	43 106 219 991,68	61
ZMB	Zambia	33 504 379 891,51	61
SOM	Somalia	27 721 099 861,15	61
CMR	Cameroon	27 183 379 847,41	61
MWI	Malawi	26 469 480 055,81	61
RWA	Rwanda	25 159 319 899,08	61
MDG	Madagascar	21 649 600 099,33	61
TUN	Tunisia	19 553 180 068,97	61
TCO	Chad	14 419 410 035,16	61
BDI	Burundi	13 267 829 968,93	61
DZA	Algeria	12 875 679 962,16	61
CAF	Central African Republic	9 974 039 981,18	61
COG	Congo, Rep.	9 244 690 046,98	61
LSO	Lesotho	5 357 009 987,83	61
BWA	Botswana	5 216 789 999,72	61
GAB	Gabon	3 593 809 994,06	61
LBY	Libya	3 438 199 979,07	61
MUS	Mauri us	2 848 640 001,06	61
SWZ	Eswa ni	2 657 069 995,88	61
MOZ	Mozambique	52 090 549 994,62	60
ZWE	Zimbabwe	18 879 100 083,03	59
AGO	Angola	11 178 639 985,42	58
SYC	Seychelles	878 670 007,35	58
DJI	Djibou	5 217 650 044,92	55
COM	Comoros	2 244 860 008,24	55
STP	Sao Tome and Principe	1 612 599 999,67	51
CPV	Cabo Verde	5 523 970 012,38	50
GNQ	Equatorial Guinea	1 165 350 000,89	48
ERI	Eritrea	4 460 179 960,28	45
NAM	Namibia	5 752 100 046,90	38
ZAF	South Africa	22 531 050 201,42	28
SSD	South Sudan	15 500 059 967,04	10

Country Code	Country Name	ODA Received	InOut
BEN	Benin	15 218 249 982,85	61
BFA	Burkina Faso	26 548 059 807,61	61
CIV	Cote d'Ivoire	30 418 819 723,01	61
GMB	Gambia, The	4 081 889 986,93	61
GIN	Guinea	13 513 050 002,01	61
GNB	Guinea-Bissau	4 498 450 000,05	53
LBR	Liberia	14 878 009 997,37	61
MLI	Mali	30 141 369 966,58	61
MRT	Mauritania	12 578 169 983,07	61
NER	Niger	23 124 820 020,95	61
NGA	Nigeria	57 504 179 939,27	61
SEN	Senegal	31 045 369 832,14	61
SLE	Sierra Leone	13 029 210 103,03	61
TGO	Togo	8 448 800 040,35	61
DZA	Algeria	12 875 679 962,16	61
AGO	Angola	11 178 639 985,42	58
BWA	Botswana	5 216 789 999,72	61
BDI	Burundi	13 267 829 968,93	61
CPV	Cabo Verde	5 523 970 012,38	50
CMR	Cameroon	27 183 379 847,41	61
CAF	Central African Republic	9 974 039 981,18	61
TCO	Chad	14 419 410 035,16	61
COM	Comoros	2 244 860 008,24	55
COD	Congo, Dem. Rep.	61 434 199 882,51	61
COG	Congo, Rep.	9 244 690 046,98	61
DJI	Djibou	5 217 650 044,92	55
EGY	Egypt, Arab Rep.	96 168 959 566,12	61
GNQ	Equatorial Guinea	1 165 350 000,89	48
ERI	Eritrea	4 460 179 960,28	45
SWZ	Eswa ni	2 657 069 995,88	61
ETH	Ethiopia	79 598 459 808,35	61
GAB	Gabon	3 593 809 994,06	61
GHA	Ghana	37 601 200 164,56	61
KEN	Kenya	52 731 339 969,64	61
LSO	Lesotho	5 357 009 987,83	61
LBY	Libya	3 438 199 979,07	61
MDG	Madagascar	21 649 600 099,33	61
MWI	Malawi	26 469 480 055,81	61
MUS	Mauri us	2 848 640 001,06	61
MAR	Morocco	43 847 089 885,71	61
MOZ	Mozambique	52 090 549 994,62	60
NAM	Namibia	5 752 100 046,90	38
RWA	Rwanda	25 159 319 899,08	61
STP	Sao Tome and Principe	1 612 599 999,67	51
SYC	Seychelles	878 670 007,35	58
SOM	Somalia	27 721 099 861,15	61
ZAF	South Africa	22 531 050 201,42	28
SSD	South Sudan	15 500 059 967,04	10
SDN	Sudan	43 135 779 722,21	61
TZA	Tanzania	67 398 859 803,20	61
TUN	Tunisia	19 553 180 068,97	61
UGA	Uganda	43 106 219 991,68	61
ZMB	Zambia	33 504 379 891,51	61
ZWE	Zimbabwe	18 879 100 083,03	59

A) APD est une institution pour les pays du Sahel en crise depuis plus de 60 ans.





Source: <https://data.worldbank.org/>

@2022 TT MK

Countries with no ODA for at least 1 year : Africa			Countries with no ODA for at least 1 year : Latin America & Caribbean			Countries with no ODA for at least 1 year : Europe & Central Asia		
Country Name	ODA Received	In/Out	Country Name	ODA Received	In/Out	Country Name	ODA Received	In/Out
Mozambique	52,090,549,994.62	60	Jamaica	4,573,889,968.16	60	Serbia	22,114,630,035.40	27
Zimbabwe	18,879,100,083.03	59	Chile	4,752,740,019.08	58	Poland	21,946,500,122.07	15
Angola	11,178,639,985.42	58	Uruguay	1,438,730,001.69	58	Ukraine	21,899,279,907.23	31
Seychelles	878,670,007.35	58	Trinidad and Tobago	375,820,001.26	50	Russian Federation	20,854,580,001.83	15
Comoros	2,244,860,008.24	55	Antigua and Barbuda	317,220,001.41	48	Bosnia and Herzegovina	16,448,340,032.84	32
Djibouti	5,217,650,044.92	55	Barbuda			Georgia	11,973,449,969.25	30
Guinea-Bissau	4,498,450,000.05	53	Dominica	912,000,007.00	48	Uzbekistan	8,927,720,026.25	29
Sao Tome and Principe	1,612,599,999.67	51	Grenada	810,240,000.65	48	Albania	8,748,400,039.20	33
Cabo Verde	5,523,970,012.38	50	St. Lucia	894,650,010.44	48	Kyrgyz Republic	7,934,930,013.66	29
Equatorial Guinea	1,165,350,000.89	48	St. Vincent and the Grenadines	763,800,000.78	48	Armenia	7,039,310,000.18	30
Namibia	5,752,100,046.90	38	Barbados	275,250,000.89	45	Tajikistan	6,996,429,943.08	29
South Africa	22,531,050,201.42	28	Bahamas, The	110,540,000.48	43	Moldova	6,451,119,996.07	29
South Sudan	15,500,059,967.04	10	St. Kitts and Nevis	330,859,998.85	41	Kosovo	6,041,609,985.35	12
Total	151,533,230,312.20	668	Turks and Caicos Islands	233,880,000.44	34	Romania	5,647,289,993.29	15
			Cayman Islands	22,890,000.41	30	North Macedonia	5,168,839,966.06	28
			Aruba	404,520,001.17	20	Azerbaijan	4,612,129,984.20	30
			Total	16,321,560,011.66	717	Kazakhstan	4,386,059,972.76	30
						Bulgaria	3,784,400,013.92	15
						Belarus	3,391,879,981.99	30
						Hungary	3,279,049,964.90	15
						Czechia	3,231,639,984.13	15
						Croatia	1,997,370,013.28	19
						Slovak Republic	1,879,649,963.38	15
						Lithuania	1,847,920,018.20	14
						Montenegro	1,701,309,992.07	18
						Cyprus	1,328,600,002.94	45
						Latvia	1,129,509,988.78	14
						Estonia	970,270,005.23	14
						Turkmenistan	942,060,001.37	29
						Slovenia	698,739,996.43	12
						Gibraltar	179,540,000.37	45
						Total	213,454,559,915.74	744

Source: <https://data.worldbank.org/>

@2022 TT MK

ETH	Ethiopia	79,598,459,808.35	61
TZA	Tanzania	67,398,859,803.20	61
COD	Congo, Dem. Rep.	61,434,199,882.51	61
NGA	Nigeria	57,504,179,939.27	61
KEN	Kenya	52,731,339,969.64	61
MZM	Mozambique	52,090,549,994.62	60
MAAR	Morocco	43,847,089,885.71	61
SDN	Sudan	43,135,779,722.21	61
UGA	Uganda	43,106,219,991.68	61
GHA	Ghana	37,601,200,164.56	61
ZMB	Zambia	33,504,379,891.51	61
SEN	Senegal	31,045,659,832.14	61
CIV	Cote d'Ivoire	30,418,919,723.01	61
MLI	Mali	30,141,369,966.58	61
SOM	Somalia	27,721,099,861.15	61
CMR	Cameroon	27,183,379,847.41	61
BFA	Burkina Faso	26,548,059,807.61	61
MWI	Malawi	26,469,480,055.81	61
RWA	Rwanda	25,159,319,899.08	61
NER	Niger	23,124,820,020.95	61
ZAF	South Africa	22,531,050,201.42	28
MDG	Madagascar	21,649,600,099.33	61
TUN	Tunisia	18,583,968,969.97	61
ZWE	Zimbabwe	18,879,100,083.03	59
SSD	South Sudan	15,500,059,967.04	10
BEN	Benin	15,218,249,982.85	61
LBR	Liberia	14,878,009,997.37	61
TCD	Chad	14,419,410,035.16	61
GIN	Guinea	13,513,050,002.01	61
BDI	Burundi	13,267,829,968.93	61
SLE	Sierra Leone	13,029,210,103.63	61
DOZA	Algeria	12,876,629,962.16	61
MRT	Mauritania	12,578,169,983.07	61
AGO	Angola	11,178,639,985.42	58
CAF	Central African Republic	9,974,039,981.18	61
COG	Congo, Rep.	9,244,690,046.98	61
TGO	Toogo	8,448,800,040.35	61
NAM	Namibia	5,752,100,046.90	38
CPV	Cabo Verde	5,523,970,012.38	50
LSO	Lesotho	5,357,009,987.83	61
RLW	Rwanda	25,159,319,899.08	55
BWA	Botswana	5,216,789,999.72	61
GNB	Guinea-Bissau	4,498,450,000.05	53
ERI	Eritrea	4,460,179,960.28	45
GMB	Gambia, The	4,081,889,986.93	61
GAB	Gabon	3,593,809,994.06	61
LRV	Liberia	14,878,009,997.37	61
MUS	Mauritius	2,848,640,001.06	61
SWZ	Eswatini	2,657,069,995.88	61
COM	Comoros	2,244,860,008.24	55
STP	Sao Tome and Principe	1,612,599,999.67	51
GNQ	Equatorial Guinea	1,165,350,000.89	48
SYC	Seychelles	878,670,007.35	58
Total		1,221,218,948,166.65	3108

1/5

Mais les transferts des migrants vers leurs pays d'origine augmentent aussi avec les flux migratoires vers l'UE qui a peur du "grand remplacement "

Tableau 2.1. Apports financiers et recettes fiscales en Afrique, 2005-17 (milliards USD courants)

		Moyenne 2005-09	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016 (e)	2017 (p)
Apports extérieurs	Flux entrants d'IDE	48.7	46.0	49.8	49.4	53.1	56.0	51.3	56.5	57.5
	Privés									
	Investissements de portefeuille	10.5	28.5	21.6	34.3	23.0	21.3	15.7	6.5	5.2
	Transferts des migrants	41.7	53.1	59.6	64.3	63.7	67.2	64.8	64.6	66.2
Publics	APD (nette, tous donateurs)	42.6	47.8	51.6	51.8	56.8	54.3	51.0	50.2	50.9
	Total des apports extérieurs	143.6	175.4	182.7	199.8	196.7	198.8	182.8	177.7	179.7
Apports intérieurs	Recettes fiscales	351.9	458.2	512.7	561.5	541.0	506.4	436.8		
	Pays à faible revenu	30.8	39.4	42.7	45.7	54.2	55.4	47.5	49.7	51.6
Total des apports extérieurs	Pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure	76.9	90.9	97.3	118.1	110.7	107.6	99.2	100.1	99.0
	Pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure	31.9	40.1	37.5	30.6	27.0	29.4	29.8	22.5	23.2

Note : Les estimations (e) et les prévisions (p) pour l'APD sont basées sur le taux d'augmentation en termes réels de l'aide-pays programmable (APP) (OCDE, 2016). Pour les transferts des migrants, les chiffres reposent sur les prévisions de croissance de la Banque mondiale (ce tableau ne tient compte ni des prêts des banques commerciales, ni des prêts du secteur public, ni des crédits commerciaux).

Sources : Données d'après les Perspectives économiques en Afrique ; FMI (2016a) ; OCDE (2016) ; Banque mondiale (2016b).



Coups Have Been Common in the Sahel in Recent Years

African countries that have experienced successful coups since 2020



Source: University of Illinois, Urbana-Champaign.

COUNCIL ON FOREIGN RELATIONS

La guerre des années 1990 en Algérie dont le régime militaire de l'époque, avec le «feu vert» de l'Occident, annula les élections démocratiques en 1992, qui avait vu la victoire au Front Islamique du Salut (FIS).

L'Afrique était supposé fournir au moins 25% de ses importations pétrolières des USA avant le pétrole de schiste, ce qui a conduit à la militarisation pour sécuriser lesdites ressources sous prétexte de la "guerre contre le terrorisme".

Les gouvernements sahéliens du G5 furent ensuite légitimés par leur coopération et soutien militaire, accompagnés d'initiatives sécuritaires, politiques et de développement.

La déstabilisation de la Libye

D) D'où l'échec de la CEDEAO comme de l'UEMOA dans leurs missions.

La preuve par les sanctions.

III. L'émergence de marchés financiers comme alternative

A) Que chaque pays crée sa monnaie puisse que vraisemblablement ils ne peuvent fédérer leurs États et leurs peuples car ils ont décidé de ne remettre en cause les frontières héritées de la période coloniale qu'avec l'accord de leurs anciens maîtres.

B) Qu'ils introduisent des parités flottantes entre leurs monnaies sur des marchés financiers régionaux.

C) Qu'ils utilisent leurs patrimoines fonciers pour créer des produits financiers nouveaux pour les populations, par le cadastrage et l'octroi de titres fonciers.

D) Qu'ils sortent de la logique de l'aide publique pour s'engager dans le commerce et l'échange libres.

E) Le panafricanisme doit être un s'inscrire dans la doctrine de la Librafrique.

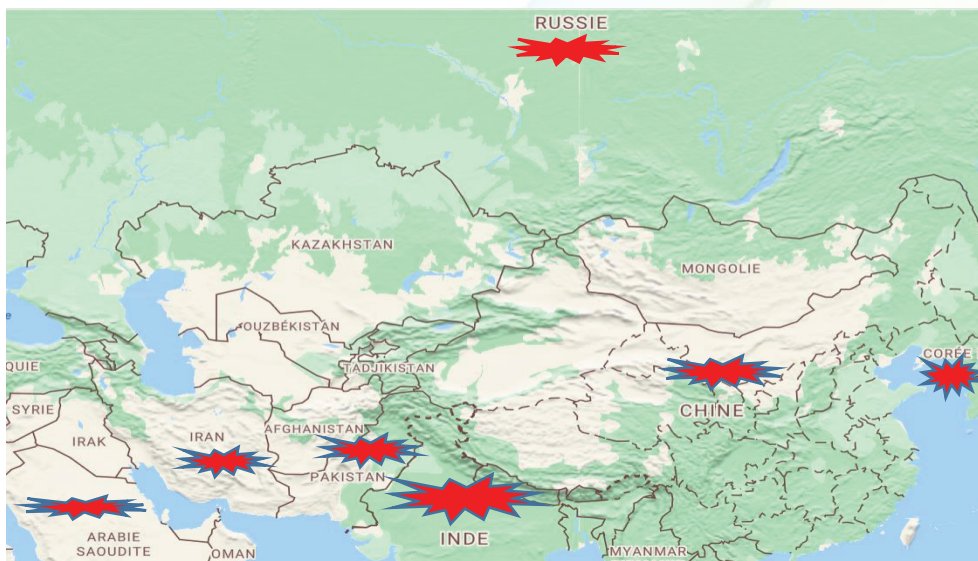
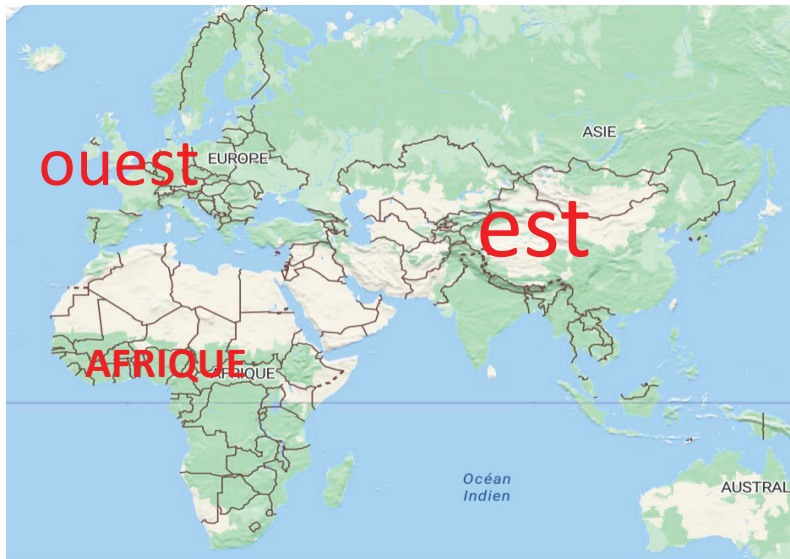
F) Le soleil se lève à l'Est et l'avenir est à droite. (carte de l'océan indien, des brics)

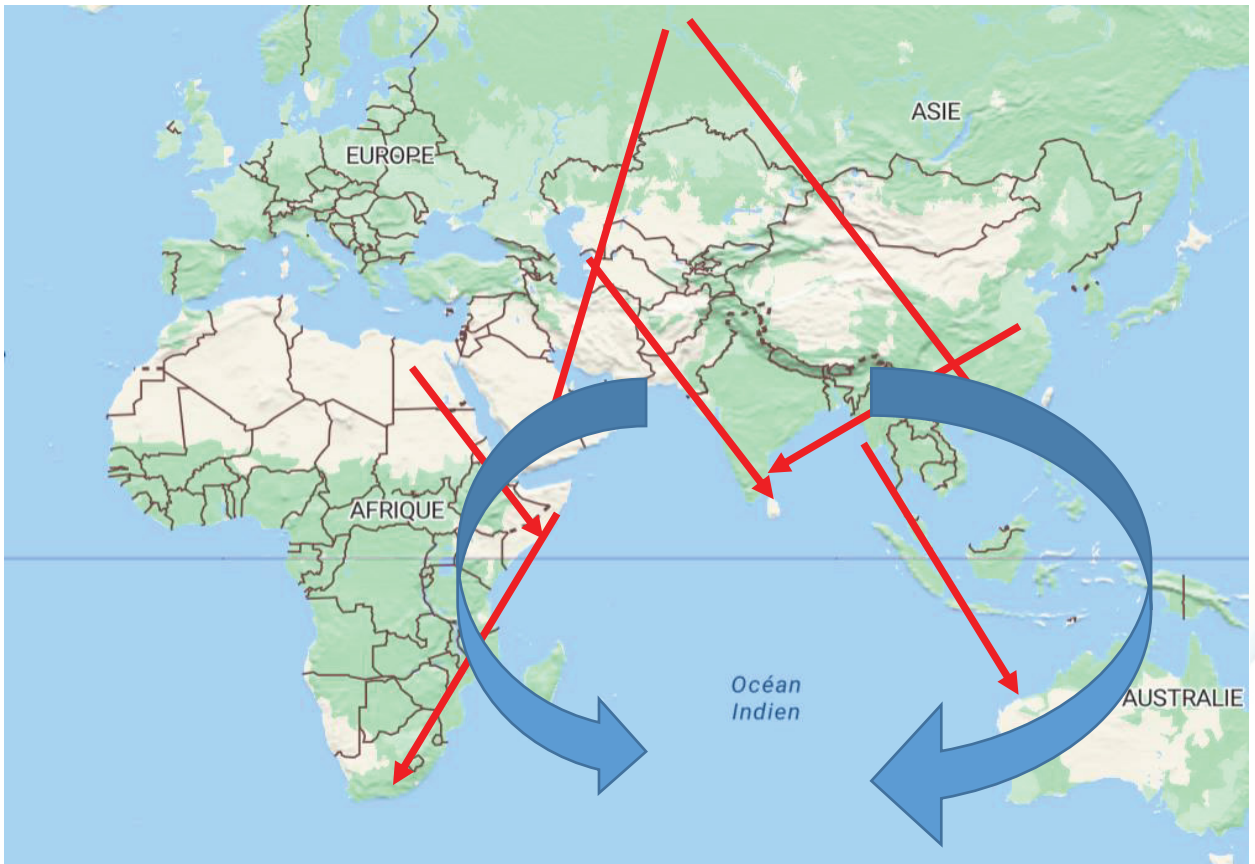
G) Ces pays pourraient en diversifiant leur partenariat, sortir de la Cedeao et prendre des mesures conservatoires vis à vis des entreprises françaises et instances de coopérations qui ont violé leurs chartes et leur statut en imposant des sanctions illégales.

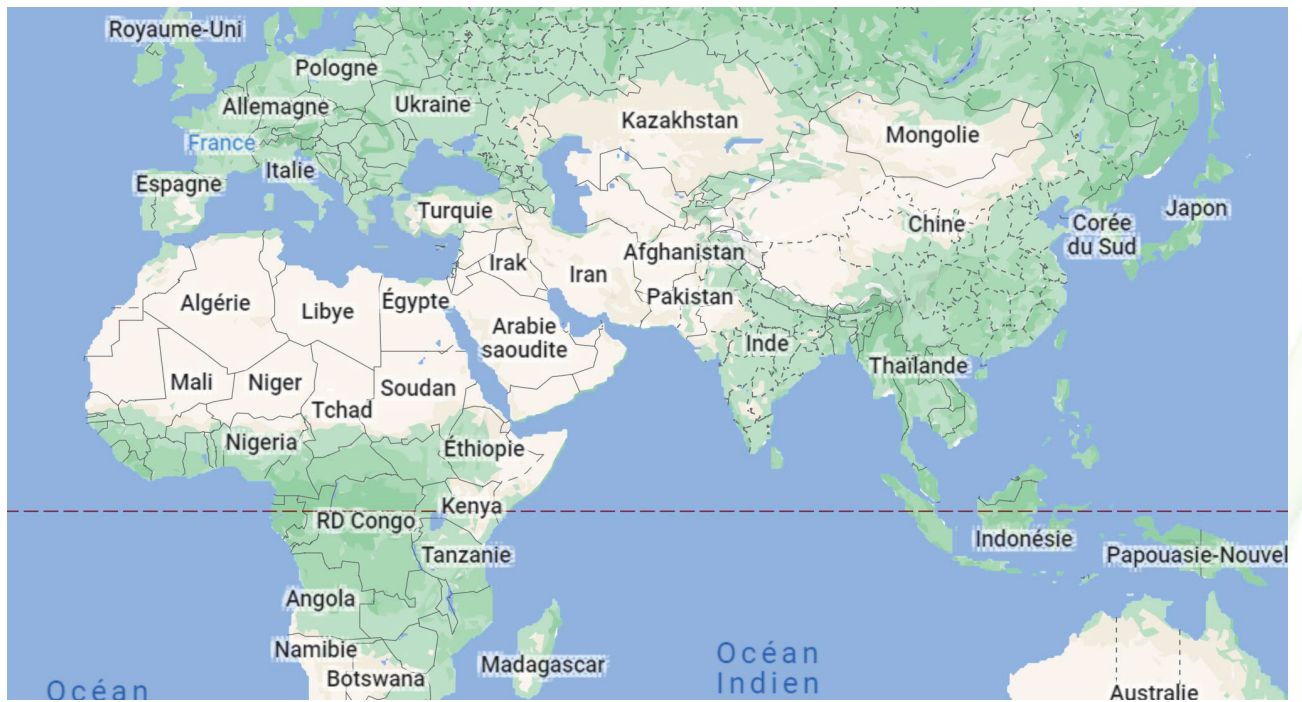
Quelles alternatives dans ce contexte?

Le choix doit se faire selon les intérêts géostratégiques des 4 pays concernés.

Le soleil se lève à l'Est et l'avenir est à droite.





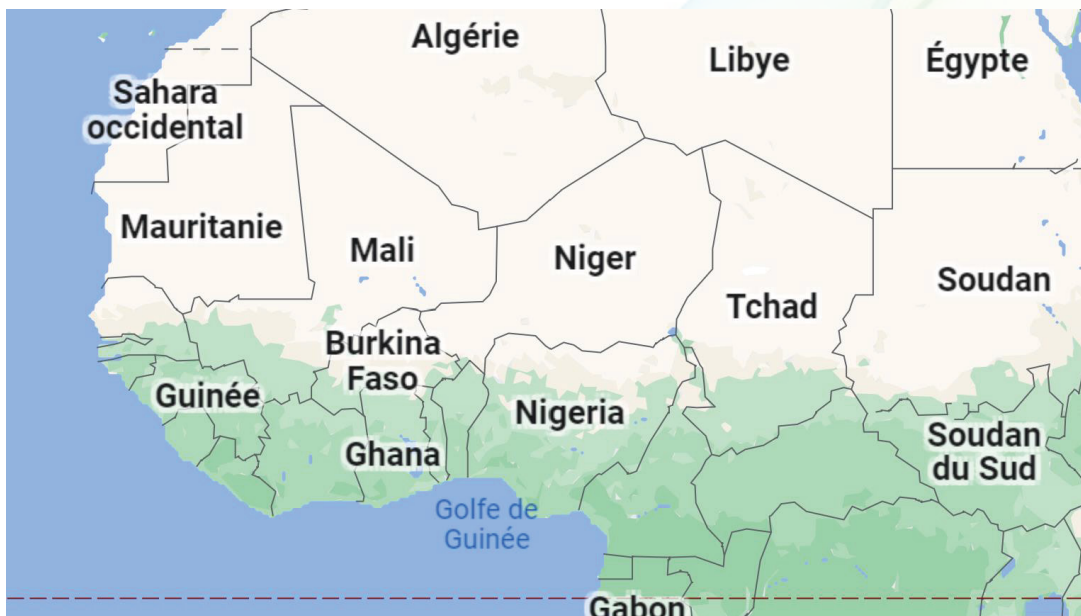




DEUX MODÈLES D'ETATS POUR EN FINIR AVEC L'UEMOA ET LA CEDEAO

- Une fédération de 4 Etats: avec une monnaie unique
- Une zone monétaire avec 4 monnaies différentes

A) Que chaque pays crée sa monnaie, puisque vraisemblablement, ils ne peuvent fédérer leurs États et leurs peuples car ils ont décidé de ne remettre en cause les frontières héritées de la période coloniale qu'avec l'accord de leurs anciens maîtres.

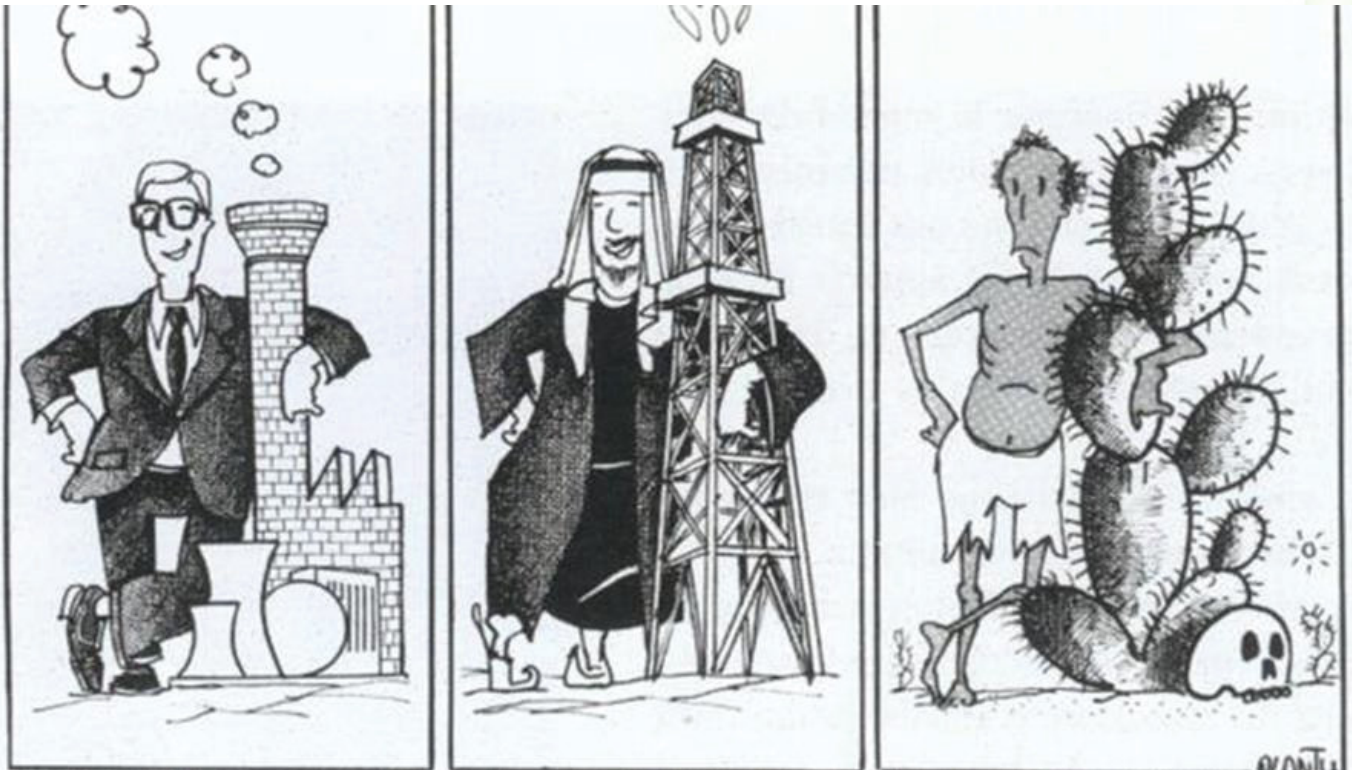


B) Qu'ils introduisent des parités flottantes entre leurs monnaies sur des marchés financiers régionaux.

C) Qu'ils utilisent leurs patrimoines fonciers pour créer des produits financiers nouveaux pour les populations, par le cadastrage et l'octroi de titres fonciers.

D) Qu'ils sortent de la logique de l'aide publique pour s'engager dans le commerce et l'échange libres.

E) Le panafricanisme doit s'inscrire dans la doctrine de la Librafrique comme doctrine. Liberté pour les populations Démocratie pour les républiques Droit de la propriété privée



TRAITÉ DE L'UMOA : <https://www.bceao.int/IMG/pdf/TraiteUMOA2010.pdf>

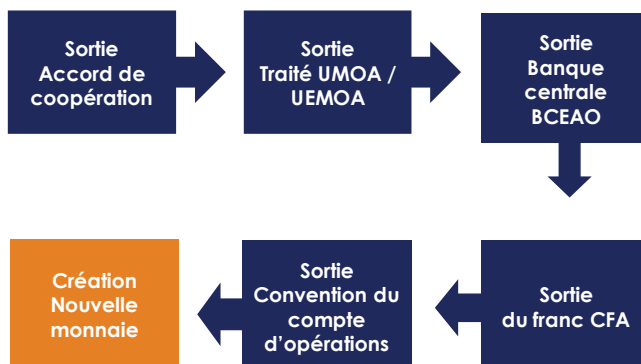
Article 36: Tout Etat membre peut se retirer de l'Union Monétaire Ouest Africaine. Sa décision de retrait doit être notifiée à la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UMOA. Elle entre en vigueur de plein droit cent quatre-vingts (180) jours après sa notification. Ce délai peut, cependant, être abrégé d'accord parties.

Les conditions de sortie

Les textes prévoient les règles et les conditions d'une sortie de la zone franc.



La sortie : Mécanisme en cascade



Réussir la sortie : Méthode

a. S'offrir les services d'avocats nationaux et internationaux

- Faire l'audit juridique de la situation des Accords, Conventions et Traités en vigueur et qui vont être dénoncés.
- Saisir la CIJ
- Avocats .

b. Recruter des cabinets d'audit comptable, financier et économique

- Engager l'analyse des subtilités séculaires des incidences des comptes d'opérations monétaires.
- Faire le choix de cabinets.

c. Proposer aux chefs d'Etat des 4 pays des termes de références des missions définies aux étapes a et b

- Avoir leur adhésion et s'engager dans une procédure de sortie de la zone franc, à plusieurs si possible.
- Y aller seul sans complexe si frilosité de leur part.

2. Préparer la création de la nouvelle monnaie

- Trouver la dénomination, illustration, coupures et impression (concours et appels d'offres)
- Légiférer
- Définir sa parité flexible et flottante (panier de monnaies)

3a. Trouver des locaux pour la banque centrale

- Recrutement du personnel
- Rédaction des Statuts
- Définir et constitutionnaliser les relations Banque/Trésor
- Préparer la campagne d'initiation à l'utilisation
- Définir la procédure de remplacement des anciennes coupures CFA

3b. Lancer la nouvelle monnaie pendant la procédure CIJ

- Gestion rigoureuse des dépenses et recettes de l'Etat
- Rendre illégale la tyrannie fiscale
- Etre impitoyable avec les détourneurs de fonds
- Libéraliser foncier, énergie, presse, entreprise, agriculture

3c. Réformer vigoureusement

- Moraliser la vie publique
- Rendre le pouvoir au peuple: régime parlementaire
- Justice libre et forte
- Augmentation du taux d'épargne: retraite par capitalisation
- Réforme système bancaire
- Encourager fonds de pension et marché hypothécaire

La sortie : Mécanisme en cascade

La dénonciation de l'accord de coopération qui lie l'UMOA à la France **entraîne automatiquement, la dénonciation du Traité de l'UMOA** du 14 novembre 1973, complété le 20 janvier 2007 et signé par les chefs d'Etat des pays africains de la zone franc ([article 14](#)) et celle de la **BCEAO** (article 26).

Si vous dénoncez le Traité de l'UMOA (article 107), s'ensuit de la dénonciation la BCEAO (article 113), puis du **franc CFA** et automatiquement, la **convention du compte d'opérations** est aussi dénoncée (article 9).

La sortie : Récapitulatif

La sortie du franc CFA est **possible**. Mais, seul un gouvernement peut renoncer au système. Pas un ministre, ni un parlement, ni une société civile, ni des opposants, ni une opinion publique, mais **un chef d'Etat ou un Président de République**.



Le panier de monnaie

La valeur sera calculée en fonction de la structure des échanges internationaux, qui définira un panier de monnaies. Par exemple la valeur d'une unité de la nouvelle monnaie sera composée par :

- 30% de dollar américain
- 30% d'euro
- 10% de pound anglais
- 10% de yen japonais
- 10% de yuan chinois
- 5% de naira nigérian
- 5% de rand sud-africain



Conséquences d'une sortie des 4 pays

Sur la dette : S'il y a nouvelle monnaie, il y aura probablement dévaluation et donc, les dettes des pays étant libellées en dollars et autres devises, le risque serait grand qu'elles se renchérissent. Cependant, **ce risque est gérable**.



Conséquences d'une sortie des 4 pays

Sur l'inflation : Une dépréciation du taux de change réduit le pouvoir d'achat extérieur de la nouvelle monnaie et mécaniquement, les prix des produits importés deviendraient plus chers au début du processus, **pour s'ajuster progressivement** avec la vigueur des mesures d'accompagnement.



Conséquences d'une sortie des 4 pays

Sur le taux de change : Si la stratégie de sortie est bien ordonnée, cohérente et méthodique, le remplacement de l'ancienne monnaie par la nouvelle dans des proportions de 1 contre 1 serait l'option la **moins volatile**, et les fluctuations de parité seront **plus maitrisables** avec des repères qui restent fixes.



Conséquences d'une sortie de la zone franc

Sur la croissance: On peut penser que l'effet à court et à moyen terme d'une sortie du franc cfa sera beaucoup plus avantageux. Mais tout va **dépendre du sérieux des mesures** qui vont suivre pour la réforme du système bancaire, la mobilisation de l'épargne et les nouveaux produits financiers.



45

Le coût de la sortie

Une sortie de la zone Fcfa ne sera pas gratuite pour les pays. Il faudrait en étudier l'impact sur les gagnants et les perdants et préparer des mesures d'accompagnement.

Pour éviter des conséquences mal anticipées, il suffirait de prendre une unité de la nouvelle monnaie comme étant, au commencement, égale à une unité de l'ancien franc CFA, et bien inscrire cela dans une logique de **parité flexible et d'ajustements qui se feront progressivement**.

La sortie est possible: OSONS!!!!

Osons la liberté monétaire, la liberté des échanges, le libre-échange, l'indépendance monétaire, l'indépendance économique. **Sachons** ce que nous voulons, **élistons** ceux qui ont la même vision, **disons** haut et fort que nous voulons redevenir des femmes et des hommes **LIBRES**.
Et les 4 pays peuvent donner l'exemple et l'espoir !



47

G) Ces pays pourraient, en diversifiant leur partenariat, sortir de la Cedeao et prendre des mesures conservatoires vis à vis des entreprises étrangères et instances de coopération qui ont violé leurs chartes et leurs statuts en imposant des sanctions illégales.

Les entreprises étrangères qui opèrent dans nos États le font après avoir obtenu des licences et agréments pour mener des activités commerciales. C'est donc pour faire des affaires et gagner de l'argent que la compagnie Air France s'est vue octroyer l'autorisation des autorités burkinabè d'atterrir au Burkina Faso.

Or, il apparaît que cette décision de suspendre ses vols en direction du Burkina ne correspond à aucune logique commerciale. Au contraire, la compagnie Air France a posé un acte politique, et ce faisant, a excédé le cadre de ses activités fixé par les autorisations qu'elle a obtenues, pour agir dans un domaine qui lui est étranger, et même interdit. Soulignons que profiter d'une autorisation à but commercial pour mener des activités politiques relève purement et simplement de la perfidie en relations internationales, du dol en matière civile, de l'abus de confiance en matière pénale. Autrement dit, cette façon de ruser dans la conduite de ses partenariats est très largement identifiée et condamnée.

En conséquence de cela, l'Etat du Burkina Faso doit apporter des réponses, non seulement pour réagir à l'acte d'Air France, comme il a commencé à le faire, mais aussi pour prévenir tous les actes de même nature pour l'avenir.

2.1 L'Etat burkinabè pourrait rajouter comme exigence au dossier d'Air France la nécessité de déposer une caution dans les caisses du trésor burkinabè comme garantie de son engagement à ne plus intervenir dans le domaine politique.

2.2 Le gouvernement du Faso devrait étudier le régime fiscal actuel de la compagnie Air France au Burkina, et supprimer jusqu'à nouvel ordre les exonérations dont elle bénéficie éventuellement.

2.3 L'Etat burkinabè devrait légiférer sur la question de l'intrusion des entreprises étrangères dans le domaine politique, et prévoir des sanctions contre les violations de la loi.

2.4 Le gouvernement burkinabè doit engager des réflexions pour proposer aux États partenaires de signer et ratifier des conventions par lesquelles ils s'interdisent d'instrumentaliser les acteurs de la vie économique dans le cadre des différends politiques et diplomatiques qui pourraient les opposer.

Conclusions

- Il faut que les trois pays membres actuels de l'Uemoa en sortent pour construire en commun leur souveraineté politique et monétaire.
- Il faut qu'ils le fassent soit en fédération, soit individuellement, mais avec une bonne gestion des coûts à court et moyen termes.
- Les quatre pays sous sanctions illégales et abusives de la part des instances de la CEDEAO doivent choisir de sortir de cette communauté qui n'est plus capable de respecter ses propres textes fondateurs.
- Ils doivent dans cette perspective engager vigoureusement des réformes structurelles profondes internes et libéraliser leurs partenariats internationaux avec une idée précise des libertés à reconquérir pour les Etats, leurs peuples, leurs républiques.



*Ancien Ministre de la Prospective et
de l'Évaluation des politiques publiques
du TOGO*

Pr. KAKO NUBUKPO

« Options de transition du FCFA à l'ECO »

Introduction

Quatre principales dimensions permettent de cerner les contours du franc CFA dans son inscription comme outil de développement et de l'émergence économiques ou, au contraire, comme instrument d'inertie des économies africaines de la zone franc. Il s'agit des dimensions relatives à la part des échanges intracommunautaires, à la compétitivité-prix, au financement de l'économie et, enfin, à l'objectif de croissance dans les missions des banques centrales de la zone. C'est la prise en compte de ces quatre dimensions qui oriente les trois principales options de transition du Franc CFA à l'ECO déclinées ci-après.

Première option : l'ECO-CFA

La première option fait de l'éco un simple avatar du franc CFA et parie sur l'élargissement progressif de l'UEMOA aux économies de la CEDEAO ayant le même profil d'exportatrices de matières premières agricoles qu'elle. Dans cette option, la centralisation des réserves de change est fondamentale, et c'est le principal acquis de l'histoire du franc CFA. Elle suppose et traduit une grande solidarité politique entre les États de l'UEMOA et il ne faudra pas l'oublier en cas d'adhésion de nouveaux membres. De même, la question de la garantie extérieure, telle que la France l'exerce dans le contexte institutionnel du franc CFA, a une forte dimension politique : elle fonde la stabilité du système en théorie et en pratique. Si l'on garde le principe de la centralisation des réserves, mais en recentrant leur gestion dans un autre cadre institutionnel, la souveraineté monétaire passe de la France à l'UEMOA puis à la CEDEAO.

Deuxième option : l'Eco-NAIRA

En Afrique de l'Ouest, une coopération active a débuté en 1975 avec la création de la Chambre de compensation de l'Afrique de l'Ouest, dont les résultats encourageants ont fait germer l'idée d'une monnaie commune pour la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), évoquée pour la première fois à Conakry en Guinée en 1983. À cette occasion, un programme de coopération monétaire a été proposé et validé quatre ans après en juillet 1987. Pour concrétiser cette idée de monnaie unique à l'échelle de la CEDEAO, l'Agence Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (AMAO), agence autonome spécialisée de la CEDEAO, a remplacé en 1996, le programme de coopération monétaire. L'engagement politique à la coopération économique renouvelée mené par le Ghana et le Nigeria depuis décembre 1999, et accepté par la Guinée, la Gambie, la Sierra Leone et le Liberia, a fait de l'approche accélérée à l'intégration monétaire une proposition réalisable.

L'idée a donné lieu à la création d'une Zone monétaire ouest-africaine (ZMAO) le 20 avril 2000, à Accra (Ghana) et regroupant six États ouest-africains (Gambie, Ghana, Guinée, Liberia, Nigeria, Sierra Leone), à côté de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). L'Eco fut choisi comme nom de la monnaie de cette seconde zone monétaire en gestation sous l'égide du Nigeria (ZMAO). Le projet prévoyait une fusion ultérieure de cette seconde union monétaire avec l'UEMOA, afin de faire coïncider les frontières de l'Union monétaire avec celles de la CEDEAO. Ce scénario conduirait l'UEMOA à renoncer au franc CFA et la ZMAO à renoncer à l'Eco afin de créer une monnaie pour l'ensemble de la CEDEAO. Mais devant les difficultés de création de la monnaie ECO de la ZMAO, les Chefs d'États de la CEDEAO ont décidé en 2016 d'abandonner cette stratégie en deux étapes et ont finalement opté pour une stratégie de création de la monnaie CEDEAO en une seule étape.

Ce principe fut mis en application lors du sommet de la CEDEAO du 29 juin 2019 à Abuja annonçant la création en 2020 de l'ECO, avant la déclaration commune du 21 décembre 2019 à Abidjan par les chefs d'États ivoirien et français, actant la fin du franc CFA et son remplacement par l'ECO.

En réaction, le communiqué du Conseil des ministres de la ZMAO du 16 janvier 2020, accusant les États de l'UEMOA de violer l'esprit de la monnaie ECO à la suite de la déclaration d'Abidjan, rend plausible la possibilité de création d'un « ECO-NAIRA », sous la houlette d'un Nigeria piqué au vif par l'initiative francophone d'un « ECO-CFA » en passe de se réaliser.

Cette deuxième option serait au fond celle d'un ECO fondé sur la convergence réelle, celle du PIB/tête et non plus, comme dans le cas de l'éc o-CFA, sur le respect des critères nominaux de convergence. Cet ECO-NAIRA aurait un régime de change flexible encadré par un ciblage de l'inflation. La dynamique de convergence serait alors tout autre et les États de l'UEMOA perdraient leur statut de bons élèves de la convergence et donc de tracteurs du processus de mise en œuvre de l'ECO. Mais le Nigeria, véritable poids lourd de la CEDEAO (70% du PIB et 52% de la population), est-il prêt à assumer un rôle de locomotive de la zone ECO ? Pourquoi accepterait-il d'être le prêteur

en dernier ressort de la CEDEAO et surtout d'abandonner sa monnaie, le NAIRA, alors qu'il ne l'a pas fait dans le cadre de la ZMAO ?

En tout état de cause, le Communiqué final de la cinquante-neuvième (59ème) session ordinaire de la conférence des chefs d'état et de gouvernement¹ de la CEDEAO, qui s'est tenue à Accra le 19 juin 2021, précise que la décision a été prise « d'adopter le Pacte de convergence et de stabilité macroéconomique entre les États membres de la CEDEAO dont la phase de convergence couvre la période de 2022 à 2026 et la phase de stabilité à partir du 1er janvier 2027 », et qu'elle prend note « de la Feuille de route pour le lancement de l'Eco à l'horizon 2027 et charge le Comité ministériel de continuer à travailler pour résoudre toutes les questions en suspens ».

Troisième option, l'ECO monnaie commune mais pas unique : la Déclaration de Lomé

La troisième option est celle de l'ECO comme une monnaie commune et non unique. Tandis qu'une monnaie unique est nécessairement une monnaie commune, l'inverse n'est pas forcément vrai. On pourrait imaginer que les pays qui ne sont pas encore en mesure d'adhérer à la monnaie unique se lient à celle-ci par des accords de taux de change. Les mécanismes de résorption symétrique des déséquilibres de balance commerciale pourraient aider à une remise en circulation des surplus à l'intérieur de la zone CEDEAO, en incitant à des processus de spécialisation entre économies qui sont la base pour une augmentation du commerce intra-zone. Qui est à son tour l'un des objectifs économiques et politiques majeurs du processus d'intégration. Cette option fut celle de l'Union Européenne des Paiements entre 1951 et 1957, prélude au Traité de Rome de 1957, instituant la Communauté Economique Européenne. De même, l'économiste égyptien Samir Amin prôna en 1969 la même option dans le cadre d'un rapport rédigé à la demande du Président Nigérien d'alors, Hamany Diori.

C'est enfin l'option retenue par les Etats généraux de l'ECO qui se sont tenus à Lomé (Togo) du 26

Finalités majeures du projet de réforme

Depuis la décision du Sommet des Chefs d'État de la CEDEAO du 20 juin 2019 à Abuja, le principe de la monnaie Éco-CEDEAO est acquis. Le processus politique vers l'adoption d'une monnaie commune répond à une revendication légitime en faveur de l'établissement de la pleine souveraineté monétaire des 15 États membres. Ce projet s'inscrit dans la perspective post-Covid de reconquête de toutes les souverainetés fondamentales (alimentaires, sanitaires, commerciales, financières, politique, sécuritaires) à l'échelle de la région. Il prend également acte de la décision de sortie de la Zone franc engagée depuis fin 2019 par 8 États avec notamment le rapatriement des devises du compte d'opérations domicilié en France et avec le choix d'une nouvelle dénomination de la monnaie, l'Eco. Le projet vise à associer l'ensemble des États, quelles que soient leurs différences, en garantissant la souplesse nécessaire pour absorber les impacts des chocs externes lesquels peuvent diverger. Enfin le projet vise à maximiser les potentialités d'une intégration économique accrue et renforcée.

Les choix fondamentaux

Le projet prend en considération les critères d'une bonne politique de change, à savoir financer les importations essentielles, soutenir les exportations, promouvoir le crédit local, protéger les « secteurs naissants » à fort potentiel d'emplois, compenser les impacts péjoratifs des chocs externes. Sur les critères de convergence à court terme (prix, dette, déficit), le projet reconnaît la nécessité de fixer des critères macroéconomiques minimaux (ticket d'entrée) pour l'adhésion mais surtout le projet considère que la résorption des différentiels (prix, dette, déficit) n'est pas un prérequis, mais un objectif de moyen terme, rendu plus aisé à obtenir avec une politique économique adéquate (nous nous concentrerons dans la suite aussi sur cette notion d'adéquation). De fait, un desserrement de la contrainte d'inflation (4-8%) est requis afin de ne pas brider le potentiel de transformation structurelle des économies de la CEDEAO, dans la mesure où une inflation modérée stimule le crédit car elle allège la dette pour les emprunteurs et récompense de ce fait le risque et l'innovation. Ce faisant, la convergence structurelle est fondamentale et des politiques sectorielles en faveur des chaînes de valeur agricoles et industrielles à vocation régionale doivent être mises en œuvre de manière complémentaire.

Le futur système

Le nouveau système sera construit sur une nouvelle monnaie, sui generis, distincte des monnaies existantes dans la Zone CEDEAO. Une Banque centrale serait chargée de conduire la politique monétaire et de change des pays membres de la Zone Éco-CEDEAO. La mutualisation des réserves de change sera le socle de la solidarité. Dans la période de transition, la solidarité sera confortée sur une base politique et institutionnelle. Un mécanisme de coopération sera mis en place pour atténuer les divergences de vues et faciliter les convergences économiques. Par ailleurs, la définition de la future monnaie Éco-CEDEAO se fera sur la base d'un panier de devises représentatif des principaux flux commerciaux de la Zone, avec quatre devises, l'Euro, le Dollar, le Yuan et la Livre sterling. Le taux de change de la monnaie commune sera flexible mais administré par la Banque centrale. Un accord de taux de change sera conclu entre les parties pour l'ancrage de leur monnaie existante à la monnaie Éco-CEDEAO qui servira de pivot. Il sera adopté le principe d'un corridor à l'intérieur duquel, autour de la monnaie pivot pourront flotter les monnaies existantes avec une marge de fluctuations fixée surveillée par l'autorité monétaire de la CEDEAO. Enfin, à terme, sera envisagé le passage de la monnaie commune à la monnaie unique.

Les modalités de mise en œuvre

Une attention particulière sera accordée aux perspectives de la digitalisation monétaire, qui déjà sont centrales dans les économies développées mais qui pourraient s'avérer encore plus stratégiques dans le contexte africain, caractérisé par une faible bancarisation des populations. Pour enclencher la transition vers la monnaie commune, un premier pool d'États réunissant les critères minimaux de convergence (qui devront être actualisés) pourra se réunir. Par la suite seront recherchées de nouvelles adhésions au projet en recherchant celles plus faciles à obtenir. L'abandon de la garantie du Trésor français accordé aux États de l'UEMOA sera décidé. De fait, la confiance dans la monnaie

Éco-CEDEAO s'appuiera sur de nouveaux mécanismes endogènes de sauvegarde et de crédibilité. Par ailleurs, lors de la phase de transition et d'apprentissage des mécanismes de change, l'attention portera sur le rapprochement fiscal et budgétaire et la stimulation des marchés financiers régionaux, deux conditions nécessaires. Enfin, il est clairement admis que derrière les questions relatives aux choix sur la manière d'opérer la création de la nouvelle monnaie, sur la future parité et son adossement à un panier de devises, sur le niveau de flexibilité du taux de change ou sur le « bon » régime d'allocation des devises qu'il faudra adopter, se cachent d'autres questions cruciales, à savoir engager la transformation structurelle des économies ouest-africaines. Pour être porteuses de changements véritables, les propositions pour accompagner le passage à l'Éco-CEDEAO devront être solides au plan technique, argumentées au plan économique, acceptées au plan politique et fondées sur des mesures dont les impacts et les risques futurs seront préalablement évalués. La question de la reconnaissance des avantages de l'intégration monétaire et de leur partage pour susciter l'adhésion des populations est fondamentale pour la réussite du projet.

Conclusion

Définir une feuille de route pour la monnaie ECO de la CEDEAO est un exercice d'autant plus important que l'Eco pourrait apparaître comme « un objet monétaire non identifié », dans la mesure où l'histoire monétaire ouest africaine montre la coexistence d'un Franc CFA supranational arrimé à l'Euro, géré de manière ordo-libérale, et des monnaies nationales pour la plupart issues de la colonisation britannique à régime de change flexible, gérées avec un volontarisme « keynésien » assumé. Cette coexistence monétaire exige une réflexion d'envergure à la fois sur le type d'intégration que souhaitent les Etats à l'échelon ouest-africain, notamment le degré de fédéralisme budgétaire, le choix d'un statut de convergence (nominale, réelle, structurelle, etc.), le type de financement du marché intérieur, etc. et un débat sans tabou sur le régime de change idoine de la future monnaie Eco de la CEDEAO.

Les États Généraux de l'Eco, intitulés à dessein « quelle monnaie pour quel développement en



Afrique de l'ouest ? », ont permis d'aborder des questions à la fois théoriques et empiriques plus générales posées et débattues dans la littérature économique et politiste relative aux zones monétaires optimales.

Ils ont permis de ce fait de réintégrer le défi de la construction monétaire ouest-africaine dans un défi plus global, celui de l'examen des ressorts de la souveraineté monétaire dans un cadre supranational. Pour ce qui concerne le continent africain, cet examen se fera concrètement dans le cadre d'une biennale intitulée « les conversations monétaires de Lomé », dont la première édition se tiendra en 2025.



*Agrégé de Science Politique
UFR-Sciences Juridiques, Politique, Économiques
et de Gestion Université Nazi BONI de Bobo-Dioulasso
Burkina Faso*

Pr. Léon SAMPANA

Souveraineté politique et/ou souveraineté monétaire : une réalité envisageable dans les régimes de transition ?

La souveraineté est une thématique qui suscite beaucoup de controverses/débats, en l'occurrence dans ce contexte ouest-africain marqué par le projet de passage du F. CFA vers l'ECO.

Le FCFA, monnaie actuelle dans la zone UMOA (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal, Togo), désignait à sa création officielle le 26 décembre 1945¹ le « franc des colonies françaises d'Afrique. Mais les principes de création du CFA ont été posés en 1929 à l'occasion de la crise de 1929. Le CFA a été rebaptisé en 1973² comme le franc de la communauté financière africaine pour l'Afrique de l'Ouest (franc CFA – XOF). Donc, on gomme l'allusion aux colonies et on transfère le siège de la BCEAO à Dakar. Ce qui est important à mentionner également, est que les pays signataires de l'accord sont libres, chacun en ce qui le concerne de se retirer s'il le souhaite. Aussi, le Mali s'est-il retiré en 1962 avant de revenir négocier sa réintégration en 1984³.

A l'évidence, en dépit du changement de nom, le F CFA est qualifié de monnaie coloniale, car tout dans la mise en place et la gestion de cette coopération est marqué par la domination certaine de la France avec le CFA sur les pays de l'UMOA. Maintenant, il s'agit de passer à l'ECO-UMOA. L'appellation Eco était destinée au départ à la monnaie unique de la CEDEAO. Cette dénomination a été reprise par l'UMOA, chose dont les chefs d'État de la CEDEAO ont pris acte à la 56^{ème} session d'Abuja en 2019 et estimé qu'il facilitera l'intégration de l'UMOA dans la zone monétaire de la CEDEAO⁴. Rappelons que le projet ECO5 CEDEAO, qui allait conduire à l'abandon du CFA pour ce qui concerne les pays membres de l'UMOA, remonte à 1983⁶.

C'est justement dans ce contexte de transition qu'on assiste, à la suite des acteurs de la Société civile, à des revendications souverainistes (spécialistes, OSC) portées par les gouvernants eux-mêmes tant au Burkina Faso, au Mali, en Guinée et maintenant au Niger. Il est important que mentionner que ces pays

sont dirigés par des militaires (Assimi Goïta au Mali, Ibrahim Traoré au Burkina Faso, Mamadou Doumbouya en Guinée et Abdourahamane Tchiani au Niger) parvenus au pouvoir par des coups d'État, même si des légitimations constitutionnelles ont été opérées dans les trois premiers pays⁷. Cette actualité nous plonge au cœur de notre communication : « Souveraineté politique et/ou souveraineté monétaire : une réalité envisageable dans les régimes de transition ? »

On ne peut parler de souveraineté monétaire sans l'inclure dans la souveraineté politique ou la souveraineté de l'État de manière générale car la monnaie est à la fois « un objet politique, idéologique, identitaire et souverain »⁸. De même, quand on parcourt les statuts et les accords de coopération monétaire, il est inévitable que les décisions prises soient avant tout l'affaire des pouvoirs exécutifs, de l'autorité politique. La souveraineté monétaire apparaît ainsi comme un champ spécifique de la souveraineté politique. Dans l'état actuel des relations internationales, y a-t-il une place pour une quête de la souveraineté quelle qu'elle soit ? Le rejet du FCFA et les doutes exprimés sur l'ECO-UMOA ne sont-ils pas une revendication de plus de souveraineté politique ?

Cette problématique sera traitée en lien avec les pays en transition qui semblent avoir le même destin face à la CEDEAO (suspendus et ayant subi ou subissant des sanctions du fait des coups d'État). Cependant, notons qu'ils n'ont pas forcément les mêmes intérêts, ni les mêmes enjeux constants à défendre.

Dans notre communication, l'accent sera mis sur la dimension politique de la souveraineté, même si cela appelle par détour quelques réflexions sur la souveraineté monétaire car la monnaie n'a pas seulement une dimension économique, mais aussi un aspect idéologique, politique et social.

Nous partons du postulat que la quête de souveraineté en général et dans les pays en transition en particulier est à la croisée des chemins. Mieux vaut de manière réaliste impulser la logique de la coopération stratégique commandée par le contexte de l'interdépendance dans les relations internationales tout en ne négligeant pas les logiques sociopolitiques internes. Dès lors, nous serons amenés à évoquer le paradoxe autour de la logique souverainiste en cours dans la plupart des États en transition d'abord, la nécessité d'impulser les logiques de coopération stratégique ensuite, et les contraintes liées aux contextes politiques nationaux et sécuritaires enfin.

I. Une logique souverainiste populiste et problématique

Il s'agit des paradoxes entre les revendications et la réalité observée. Premièrement, cette logique s'inscrit dans le cadre d'une rupture stratégique⁹ avec l'avènement des régimes de transition qui recherchent leur souveraineté totale. Principalement, dans la politique étrangère, on assiste aux dénonciations des accords (économiques ou militaires) avec des partenaires de longue date comme la France. L'isolement diplomatique créé à la suite des sanctions et/ou autocréé par les régimes de transition amènent, par exemple, la plupart de ces régimes de transition de l'Afrique à faire bloc contre la CEDEAO et au besoin à préparer une confrontation armée contre la CEDEAO (adoption le 31 août

2023 en conseil des ministres d'un projet de loi autorisant l'envoi d'un contingent militaire burkinabè au Niger après que le Mali et BF aient déclaré vouloir entrer en guerre pour secourir le Niger en cas d'opérations militaires pour le rétablissement de Bazoum). Tout cela est alimenté par un ressentiment à l'encontre de la France dans un contexte généralisé de montée d'un sentiment antipolitique française. Par la dénonciation des accords avec certains États occidentaux, les régimes revendiquent et proclament leur souveraineté retrouvée. Cette façon de faire mobilise d'ailleurs les foules. Au Mali, on célèbre la journée de la souveraineté retrouvée (14 janvier) et les discours magnifient la souveraineté ; le Burkina Faso ne cesse à travers des communiqués de soutenir et encourager le Mali dans l'affirmation de la quête de sa souveraineté. C'est la même logique au Burkina Faso et depuis peu au Niger (qui exige le départ de l'ambassadeur et des militaires français). Rien de mieux que le discours sur la situation de la nation du Premier ministre Kyelem du Burkina Faso pour illustrer les discours de souveraineté retrouvée : Il dit ceci : « Avec les nouveaux partenariats, et la redéfinition souveraine de notre diplomatie, nous avons pu, sans complexe, non seulement acquérir les équipements nécessaires pour nos armées et nos V.D.P., mais trouver des solutions pour nos débouchés et nos approvisionnements. Désormais, les relations entre le Burkina Faso et ses partenaires se font dans un climat de confiance et de respect mutuel. Rien ne peut nous être imposé. L'histoire étant faite de vicissitudes, peut-être qu'un jour le Burkina Faso se soumettra encore au dictat de quelque puissance étrangère. Mais, ce sera après nous. Pas avec nous. Nous pouvons nous tromper, mais nous agissons toujours en toute souveraineté, à l'aune des intérêts du Burkina Faso »¹⁰.

Cette affirmation du PM du BF contient en elle-même les limites de la souveraineté politique et interroge de surcroît sur la capacité du BF, du Mali, de la Guinée ou du Niger à exprimer une indépendance véritable et à asseoir leur pouvoir au sein de leur propre territoire. Que signifie cette souveraineté quand on continue de réclamer ou de demander de l'aide ou à se tourner vers d'autres partenaires pour des soutiens ?

Cela nous permet de dire, en second lieu, que dans la pratique, en lieu et place de la souveraineté revendiquée, on assiste à une dépendance vécue et expérimentée. En effet, quand on évoque la souveraineté, on peut saisir les deux dimensions : l'absence de toute contrainte intérieure ou extérieure. Spécifiquement, au plan interne, c'est la capacité de l'État à s'imposer sur son propre sol à telle enseigne qu'aucun individu ni groupe quelconque ne peut résister à sa volonté. Il détient et exerce la puissance publique et à la compétence de sa compétence. Cette souveraineté interne n'est pas totale car elle est limitée par la soumission de l'État à son propre droit ; ce qui veut dire que l'exercice de cette souveraineté est donc encadré et la justice est amenée à intervenir en cas de violation par l'État de ses propres règles. De même, cette souveraineté est limitée par les contraintes sociales et maintenant les groupes armés qui pullulent sur les territoires des États. Dans sa dimension externe, la souveraineté renvoie à l'indépendance juridique. C'est pourquoi tous les États revendiquent leur souveraineté quel que soit leur statut. Il ne peut en être autrement quand on examine la structure des relations internationales qui se veut anarchique : dans les relations internationales, l'anarchie renvoie à l'inexistence d'un État suprême ou souverain mondial, tous les États étant égaux en droit. C'est-à-dire qu'il existe un monde dans lequel aucun État n'est juridiquement supérieur à l'autre. L'égalité juridique

n'est pas à confondre avec l'égalité dans les faits. Si les États sont juridiquement égaux, ils ne le sont pas dans les faits, car les différences au niveau militaire, économique, ou au niveau de leurs richesses naturelles par exemple permettent d'asseoir la domination de certains États sur d'autres ou de s'imposer aux autres. Le degré de dépendance de l'État peut donc varier en fonction des différents domaines. Aucun État ne peut donc s'estimer totalement indépendant ou souverain même pas ceux que nous considérons comme des puissances, sinon ils seraient restés chez eux. Ce n'est pas par humanité, ni par solidarité que ces puissances viennent en Afrique. C'est pour leurs intérêts. Dans cette perspective, dénoncer une politique française jugée paternaliste pour se tourner vers d'autres puissances également impérialistes comme la Russie ou la Chine ou n'importe quel autre État est encore une perpétuation de ce qui est dénoncé par les régimes de transition. Particulièrement, l'enclavement géographique du Burkina Faso, du Mali et Niger est une donnée à ne pas négliger, car cette position accentue leur dépendance envers l'extérieur immédiat, notamment leurs voisins¹¹. Une politique belliqueuse serait dès lors source de difficultés pour leurs populations. De manière spécifique, la souveraineté monétaire voulue n'échappe pas aux limitations. Ce n'est pas un acquis. Si elle est le droit pour l'État de déterminer sa ou ses monnaies selon la Cour de justice internationale de La Haye dans une décision de 1929, affaire des Emprunts serbes et brésiliens, elle suppose de manière basique ou primaire :

- « 1. La présence d'une autorité qui s'affirme souveraine en matière monétaire dans un espace donné.
- 2. La définition par cette autorité d'une unité de compte, au sens de l'établissement de son nom ainsi que de sa "valeur", ou de sa base sur un quelconque critère.
- 3. La possibilité de prélèvement par cette autorité d'un revenu de souveraineté, le seigneurage, ce qui passe par la définition d'un ensemble de moyens de paiement dont l'émission est plus ou moins contrôlée et dont l'usage en paiement auprès des institutions de l'autorité souveraine est garanti.
- 4. L'établissement et la diffusion d'une symbolique monétaire constituant les marques de la souveraineté »¹². Quand on pousse plus loin les conditions de cette souveraineté monétaire, elle implique au niveau secondaire : Au niveau supérieur, elle implique :
 - « 1. La capacité à imposer les instruments monétaires de l'autorité souveraine dans les pratiques internes de compte et de paiement [...].
 - 2. La capacité à maîtriser les pratiques de conversion entre monnaie nationale et monnaies étrangères, autrement dit la maîtrise de la convertibilité de la monnaie. A son extrémité, il peut s'agir de restrictions quantitatives, de l'établissement de conditions propres à différents types de conversion répertoriés (d'où des systèmes de changes multiples comme en URSS), voire d'un contrôle total des pratiques de conversion.
 - 3. La capacité à mener une politique monétaire, autrement dit à moduler les conditions de l'émission de moyens de paiements et donc à agir sur la quantité de monnaie émise. Par là, la politique monétaire a une influence sur le seigneurage prélevé. A son extrémité, cette politique peut aussi conférer la capacité de faire varier l'état relatif des richesses internes, autrement dit la position relative des créanciers et des débiteurs.
 - 4. La capacité à mener une politique de change, autrement dit à moduler la valorisation externe de la monnaie interne. Par là, la politique de change détermine ou simplement influence la valeur de l'unité de compte. A son extrémité, il s'agit d'une fixation autoritaire de sa valeur externe. La

politique de change entre aussi en jeu dans l'état relatif des richesses en interne »¹³. Dans ce monde en interaction, ces conditions ne peuvent être remplies par aucun État. Objectivement, quand on parcourt le traité de l'UMOA et les accords de coopération monétaires avec la France, on peut se rendre à l'évidence qu'il n'est point question de parler de souveraineté monétaire de chaque État d'abord et l'Union ensuite. Parce qu'il y a des limites juridiquement consenties par les États et ce dans le cadre même de leur loi fondamentale à savoir la Constitution. Illustration : Article 146 de la constitution burkinabè : « Le Burkina Faso peut conclure avec tout Etat africain des accords d'association ou de communauté impliquant un abandon total ou partiel de souveraineté » ; article 180 de la constitution malienne: « La République du Mali peut conclure, avec tout Etat africain, des accords d'association ou d'intégration comprenant abandon partiel ou total de souveraineté en vue de réaliser l'unité africaine » ; art 74 de la Charte de transition en Guinée : consécration de l'abandon partiel de souveraineté en reconnaissant les accords précédemment signés. En parcourant l'accord de coopération entre le Gouvernement de la République française et les Gouvernements des États membres de l'Union monétaire ouest-africaine du 21 décembre 2019, il est également difficile de soutenir une indépendance d'avec la France malgré la vocation modernisatrice de cet accord et la prise en compte de quelques critiques faites au F CFA. En ce qui concerne l'ECO-UMOA, des accords de 2019 déjà signés avec la France, il ressort à titre d'exemple que :

- o la convertibilité illimitée en euros reste inchangée ;
- o la parité fixe avec l'euro reste inchangée ; o la centralisation des réserves de change n'est plus une obligation ;
- o la présence de représentants français dans les instances techniques de la BCEAO (conseil d'administration et conseil de politique monétaire) et de l'UMOA (commission bancaire) est édulcorée, car une personnalité indépendante et qualifiée sera nommée par le Conseil des ministres de l'UMOA en concertation avec la France et la France pourra désigner à titre exceptionnel un représentant avec voix délibérative en cas de risque d'appel en garantie ;
- o la BCEAO devra transmettre des informations techniques à la France pour lui permettre de se faire une idée sur les risques parce que la coopération ne doit se faire au détriment de la France comme garant ;
- o en cas de crise, tout signataire, donc la France incluse, peut demander une réunion au niveau politique en cas de risques.

Comme on peut le voir, pour reprendre les termes du rapport du Senat français sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de l'accord de coopération entre le Gouvernement de la République française et les Gouvernements des États membres de l'Union monétaire ouest-africaine, « la révision de l'accord de coopération monétaire modernise ses principes de fonctionnement, sans revenir sur ses caractéristiques fondamentales »¹⁴. Il y a dès lors un changement plus symbolique que réel puisque la France demeure toujours garante de l'ECO-UMOA, donc permet de conserver son influence politique.

Même si un système sans la France est réalisé, il impliquera nécessairement un abandon partiel de souveraineté. Tout système a ses avantages et ses inconvénients. En somme, Tous les États sont donc

interdépendants. La différence entre eux se situe au niveau du degré de dépendance. Partant, il est adéquat de prôner une logique de coopération stratégique qu'on retrouve également dans le discours et des actions burkinabè.

II. La nécessité d'impulser les logiques de coopération stratégique

Il est plus crédible de parler de coopération diversifiée et stratégique car comme dit plus haut, la coopération est inévitable dans les relations internationales. La coopération permet alors de passer à l'exercice de la souveraineté partagée qui induit une souveraineté relative. Par le canal de la coopération, il faut raisonner en termes de réduction des influences, de réduction du degré de dépendance. D'abord, dans la coopération, la question des intérêts est primordiale : il ne s'agit pas de coopérer pour coopérer. Aucune coopération ne naît de manière désintéressée. Il faut se mettre ensemble tout en conciliant les intérêts nationaux de chaque État avec l'objectif général poursuivi. Il est important pour chaque acteur dans la coopération de comprendre le contexte dans lequel il opère, de mieux cerner ses besoins, d'identifier ses intérêts nationaux et vitaux à long terme. De manière conjoncturelle, le Burkina Faso, le Mali, la Guinée et le Niger estiment avoir le même destin parce qu'ils subissent des sanctions de la CEDEAO. Cependant, qu'en sera-t-il lorsque les sanctions seront levées ? Cette alliance de circonstance ne résisterait pas à une amélioration des rapports de chacun de ces pays avec la CEDEAO. Ne dit-on pas que « les États n'ont pas d'amis, mais des intérêts » ? Fort de cette précaution, la coopération commande un mariage de raison et non un mariage d'émotions. La coopération gagnerait également à être dynamique pour s'adapter à l'évolution de l'environnement politique et stratégique et aux nouveaux défis auxquels feraient face les nations. De même, étant donné que les pratiques changent, les organisations doivent également s'adapter, évoluer et entreprendre des réformes internes pour plus d'efficacité et pour recouvrer la confiance des populations. C'est notamment à ce défi que doivent faire face aujourd'hui la CEDEAO, l'UA, l'UEMOA et l'UMOA pour accompagner les processus transitionnels en cours et éviter les ressentiments des États en transition, de leurs dirigeants et de leurs populations. Ensuite, le registre des sanctions mérite d'être stratégiquement manié pour ne pas entraîner des risques de délitement de la coopération dans les organisations internationales. D'ailleurs, actuellement, le Burkina Faso, le Mali et la Guinée dénoncent les sanctions prises par la CEDEAO contre le Niger et menacent clairement, pour les deux premiers, de quitter la CEDEAO en cas d'intervention militaire contre leur allié de circonstance, le Niger¹⁵. Cette intervention militaire est d'ailleurs problématique et hypothétique car elle créerait plus tensions et de chaos dans la sous-région¹⁶. Nous ne pensons pas que les voisins immédiats du Niger, qui seraient directement affectés par le conflit, puissent rationnellement s'y engager sans en subir les inconvénients majeurs y compris leur propre instabilité politique. Le Nigéria se retrouve d'ailleurs dans un dilemme : pris en étau entre la CEDEAO qui brandit la menace de conflit armé et sa propre opinion publique qui prône une voie pacifique à cause des inconvénients que ce conflit engendrerait au Nigéria (particulièrement dans les zones frontalières au Niger). L'UA est également opposée à une intervention militaire. Face à ces dissonances, c'est donc à une stratégie d'intimidation et de défiance que se livrent les acteurs ouest-africains autour de la situation nigérienne, la voie pacifique de la transition étant une option sérieuse pour la stabilité de la sous-région ouest-africaine. Dès lors, les efforts pour poursuivre

l'intégration, donc la coopération, méritent d'être prônés. Pour ce qui est des sanctions, il faut remarquer que même si l'ampleur des sanctions pose problème pour ces États, il ne faudrait pas oublier que les Organisations Internationales ont un pouvoir normatif et ces sanctions font partie de l'exercice de ces pouvoirs et ces sanctions sont d'ailleurs prévisibles en cas de violation. Cependant, on peut regretter la légitimité de ces sanctions à la limite « inhumaine » qui ont d'ailleurs un impact négatif sur les peuples. Donc il est nécessaire d'avoir des sanctions ciblées qui n'affectent pas les peuples parce que les sanctions automatisées et irréfléchies produisent l'effet contraire : dresser les peuples contre les organisations internationales, la CEDEAO en l'occurrence pour notre cas. Certes les coups d'État font peur à tout dirigeant, quel que soit son statut militaire ou civil, mais il ne faudrait pas que les sanctions soient guidées par les intérêts des chefs d'État siégeant à la CEDEAO. Les chefs d'État passent de gré ou de force, mais les États demeurent. L'absence de sanctions contre des régimes qui réalisent des « changements anti-constitutionnel de gouvernement »¹⁷ par le canal des révisions constitutionnelles déconsolidantes de la démocratie¹⁸ alors que les coups d'État militaires sont sévèrement sanctionnés questionne le caractère arbitraire des sanctions des organisations internationales. Finalement, les peuples se retrouvent pris en otage dans les dissensions entre la CEDEAO et les régimes de transition. La légalité des sanctions pose aussi parfois problème. La légalité des sanctions de l'UEMOA contre le Mali fait d'ailleurs l'objet d'un contentieux devant la cour de justice de l'UEMOA. Ce qui veut donc dire que des recours juridictionnels peuvent être faits contre les sanctions pour contraindre les dirigeants des organisations à rester dans la voie de la légalité. Qu'en est-il de l'élément contexte ?

III. Un contexte politique et sécuritaire questionné

Quelle est la vision partagée derrière les revendications des régimes de transition ? Des projets ou des initiatives sont pris au nom du peuple, mais de quel peuple s'agit-il ? Comment déterminer le mandat pour ces projets ? Comment les réformes sont-elles réalisées ? Inclusion ? Réformes participatives ? Autant de questions à se poser. Il est généralement admis que les transitions sont des fenêtres d'opportunité pour les réformes et pour impulser le changement. Mais encore faut-il que les réformes se déroulent sur la base de concertations. Donc, il faut tenir compte de la participation des différentes couches sociopolitiques aux réformes à impulser. Or, le contexte politique dans la plupart des transitions se caractérise généralement par une mise à l'écart des partis politiques, la naissance de nouvelles OSC mobilisatrices de la rue et un désenchantement progressif au regard de la conduite des transitions et de la stagnation, voire la non-amélioration de la situation sécuritaire. Donc si l'on se contente ou force pour réaliser des réformes non consensuelles, le risque couru est leur remise en cause plus tard. Il y a dès lors des précautions et des garde-fous à observer pour que les transitions aient un impact transformateur durable, sinon ce sera le perpétuel recommencement. Il y a aussi des actions qui questionnent, car il y a un sérieux doute sur les principes, les aspirations et les déclarations d'intention des régimes de transition lorsqu'émergent des discours souverainistes. Par exemple, la charte de la Transition en Guinée dans son préambule adhère « aux valeurs et principes démocratiques tels qu'inscrits dans la Charte des Nations-Unies, la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme du 10 décembre 1948, la Charte Africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance du 30 janvier 2007 de l'Union Africaine, ainsi que le Protocole A/SPI/12/01 du 21 décembre 2000 de la CEDEAO sur la démocratie, la bonne

gouvernance et les élections ». Au Mali, la constitution dispose en son article 187 que : « Tout coup d'État ou putsch est un crime imprescriptible contre le Peuple malien ». Au Burkina Faso : le préambule de la constitution est attaché dans un de ses considérants « aux valeurs et principes démocratiques tels qu'inscrits notamment dans la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance du 30 janvier 2007 et dans le Protocole A/SP1/12/01 du 21 décembre 2001 de la CEDEAO sur la démocratie et la bonne gouvernance » et maintient à l'article 167 le rejet des coups d'États. Pourtant, ces États s'insurgent contre les mesures prises par la CEDEAO quand il y a coup d'État. Face aux sanctions du Niger, le Burkina Faso est de surcroît prêt pour une guerre contre la CEDEAO aux côtés du Mali et du Niger avec la possibilité de quitter la CEDEAO comme évoquée cidessus. Juridiquement, on peut donc se poser des questions sur le respect par ces États de leurs obligations. Mais politiquement ces positions se justifient par une solidarité internationale de ces pays et par « le retour du miroir ». Mais, est-ce pour autant réaliste, sans recourir au peuple de vouloir quitter une organisation d'intégration qui même si elle est imparfaite, représente un espoir pour les peuples à condition qu'elle soit reformée ? On peut se poser la question de savoir si les dirigeants dans l'espace CEDEAO, y compris ceux des régimes de transition regardent dans la même direction, mais il n'y a pas de doute à affirmer que les peuples regardent dans la même direction. Quitter la CEDEAO créerait plus de problèmes pour leurs peuples respectifs dans un monde qui va de plus en plus vers l'intégration. On peut se rappeler le dernier sommet des BRICS qui a accepté de nouveaux membres malgré le fait que certains des nouveaux adhérents disposent d'énormes richesses¹⁹.

Cela confirme la tendance à l'intégration dans le monde et non à la désintégration, la logique d'une logique de la souveraineté partagée et non une revendication de souveraineté totale. Par ailleurs, quand on regarde la durée des transitions, on constate que de nombreux chantiers sont des chantiers colossaux qui peuvent probablement être impulsés, mais pas achevés. Puisque les militaires n'ont pas vocation à rester au pouvoir, sauf à se civilianiser, si élan participatif il y a, cela permettra la poursuite des chantiers plus tard. De même, l'impact de la crise sécuritaire, notamment le contexte de lutte contre le terrorisme, entraîne un marasme économique et induit la recherche de sources de financements alternatifs pour les des opérations militaires qui sont coûteuses. Comment dans ce contexte se projeter vers des réformes surtout monétaires structurantes quand on sait que la durée des transitions est limitée ²⁰ ? Pour les cas du Burkina Faso, du Mali et du Niger dont les prises du pouvoir sont expliquées par les problèmes sécuritaires, il serait judicieux que la sécurité reste le maître mot comme toujours exprimé. Dès lors, mieux vaut se concentrer sur l'objectif même des transitions : lutter contre les attaques terroristes, restaurer l'intégrité du territoire, réaliser les réformes politiques qui s'imposent. Pour pacifier les rapports, les organisations internationales gagneraient dans ce contexte sécuritaire difficile à accompagner les transitions au lieu de brandir et multiplier les sanctions à leur encore. En ce qui concerne la question monétaire de manière spécifique, une autonomie vis-à-vis de la France passerait par l'Eco-CEDEAO et non l'Eco-UMOA. Cela est conforme à la logique de la coopération et de l'intégration ouest-africaine. Mais, en attendant, comme le suggère le rapport du Sénat français précédemment évoqué : « si les États membres de l'UMOA souhaitent faire évoluer plus profondément les piliers de fonctionnement du

franc CFA, pour les rapprocher des caractéristiques envisagées pour l'eco-Cédéao, il leur reviendrait alors de demander une révision plus profonde de l'accord de coopération avec la France, voire sa fin »²¹. Pour le moment, en attendant l'Eco-CEDEAO dont le projet sombre dans la léthargie, il serait souhaitable de réviser en profondeur les accords de coopération monétaire de l'UMOA avec la France dans le sens d'une plus grande autonomie et accepter les risques qui pourraient en résulter. L'option de quitter le FCFA pour recouvrer une souveraineté monétaire, d'ailleurs hypothétique, devrait être écartée au regard des démonstrations ci-dessus faites²². Il ne faut pas confondre les problèmes avec la France au regard de la trajectoire de la politique française et les problèmes avec l'ensemble des pays de la zone UMOA ou UEMOA ou CEDEAO. Le véritable problème avec ces organisations africaines réside dans les sanctions infligées qui d'ailleurs relèvent d'une temporalité limitée. Il faut penser au milieu des affaires et surtout au risque de démonétisation avant d'envisager des actions. Le Mali qui avait quitté l'UMOA et donc le CFA avait continué les échanges économiques avec l'ensemble des pays de la zone CFA et même avec la France. L'échec du Mali à faire cavalier seul entre 1962 et 1984 doit servir de leçons. D'ailleurs dès 1964, le Mali redemandait une association avec l'UMOA²³. Pour mémoire, le Burkina Faso, en 1984, se serait opposé au retour du Mali dans l'UMOA à cause du conflit frontalier avec le Mali mal digéré et mal réglé. Cela montre clairement que les rapports entre les États sont dynamiques et non statiques car leurs intérêts évoluent. Précisons par ailleurs qu'il ne faut pas tout lier aux aspects monétaires, car nos difficultés économiques sont davantage liées à l'absence d'une gouvernance vertueuse et à la déresponsabilisation des gouvernants et des populations. La quête effrénée de la souveraineté

sous le prisme du populisme, sans un recul politique et sans prendre en compte la nécessaire dépendance dans les relations internationales relève d'une aventure. Sans nécessairement m'inscrire dans la droite ligne de « l'Aventure ambiguë » de Ckeickh Hamidou Kane, je terminerai en disant qu'il appartient à chaque transition de s'assurer de l'accompagnement du peuple et non de la rue instrumentalisée avant de poser des actes car il ne s'agit pas de poser des actions d'éclat, mais de poser des actes forts pour que les lendemains soient meilleurs et non pires et que l'intérêt général demeure toujours la boussole.



Numéro Dépôt Légal N° 24-082 du 31/01/2024
Bibliothèque nationale du Burkina

Agence NOVACOM PLUS
78 31 30 00 / 61 23 06 09
novacombf@gmail.com



BURKINA FASO
Unité - Progrès- Justice

PRESIDENCE DU FASO



CAPES

Centre d'Analyse des Politiques Economiques et Sociales

Rue El Hadj Malick ZOROME, Avenue Pascal ZAGRE,
Immeuble R+2, côté Sud de l' ASCE - LC
et côté Ouest de la Grande Chancellerie
01 BP 1919 Ouagadougou 01 Burkina Faso
Tél. : +226 25 37 43 55 - E-mail : courrier@capes.bf

ISBN 978-10-97328-40-6



9 781097 328406